

FRONTIERES DEDANS/DEHORS

COLLOQUE

**Quelles actions autour de la
création artistique avec les
publics sous main de justice ?**

Spectacle vivant, arts plastique et cinéma

20-22 juin 2012 / La Friche Belle de Mai, Marseille

Co-organisé par Lieux Fictifs et Résonance culture

Directeur de la publication
Christophe Jackson

Direction éditoriale
Patrick Facchinetti (Résonance culture)

Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction
Aline Tomassetti (Résonance culture)

Décryptage
Marie Poissonnier (Résonance culture)

Conception graphique
Aline Tomassetti (Résonance culture)

Crédits photographiques
Dominique Comtat : p. 1, 24, 25, 38 (1ère photo), 58, 64,
68, 69, 77, 86 (1ère photo), 88, 96-101
Marcel Fortini : p. 51, 86 (2ème photo)
Joseph Cesarini : p. 30, 38 (2ème photo)
Lieux Fictifs : p. 83, 85, 89
Jean Rubak : p. 91
Marion Lachaise : p. 93
Demis Herenger : p. 95

Co-édition Lieux fictifs et Résonance culture

Publiée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général et Direction générale de la création artistique) et du ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse, Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est).

© Tous droits réservés

Colloque

« Quelles actions autour de la création artistique avec les publics sous main de justice ? »

Une coproduction Lieux Fictifs et Résonance culture

Production

Lieux fictifs : Caroline Caccavale, Marie-Christine André

Résonance culture : Patrick Facchinetti

Coproduction

Marseille-Provence 2013 Capitale européenne de la Culture

Partenariat

La Friche La Belle de Mai

Ce colloque a été organisé avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général et Direction générale de la création artistique) et du ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire, Direction interrégionale des services pénitentiaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse, Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est). Il s'est inscrit dans le cadre du programme européen « Education et Formation tout au long de la vie, GRUNDTVIG » de la Commission européenne.

450 personnes étaient présentes aux allocutions d'ouverture et à la projection du film *Ce qui nous arrive* (mercredi 20 juin 2012).

170 personnes ont participé aux 7 ateliers artistiques (jeudi 21 juin 2012).

Plus de 250 personnes étaient présentes aux tables rondes en assemblée plénière (vendredi 22 juin 2012).

Remerciements particuliers

Ministère de la Justice

Direction de l'administration pénitentiaire

Julien Morel d'Arleux - Serge Canape - Aurélie Le Voir - Nathalie Faure

Direction inter-régionale des Services pénitentiaires de Provence-Alpes-Côte-D'azur

Philippe Peyron - Pierre Raffin - Jean-Paul Bouttier - Annie Peghon

Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est

Michèle Guidi - Karine Mathieu - Sylvain Kouao

Centre pénitentiaire des Baumettes

Thierry Alves - Laurence Pascot

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches du Rhône

Pierre Gadoin - Florence Gagneux

Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

Ariane Salmet - Isabelle Dufour-Ferry

Direction générale de la création artistique

Daniel Véron - Emma Bockor

Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-D'azur

Patricia Value-Lynch

Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-D'azur

Laurent Sterna - Sylvaine Pontal - Frédéric Bruschi - Olivier Viles

Marseille-Provence 2013

Bernard Latarjet

Lieux Fictifs

Créé en 1994 par Caroline Caccavale et Joseph Césarini, réalisateurs indépendants, Lieux Fictifs est conçu comme un laboratoire de création où l'image est considérée comme un moteur pour la pensée, l'imaginaire et la transmission. Rejoint depuis par d'autres réalisateurs et artistes, ce laboratoire inscrit sa recherche dans un dialogue entre art et société. Cette démarche se concrétise par le développement et la production de films indépendants, de créations partagées, de programmes de recherche et de formation et une politique de diffusion et d'édition. Ces projets sont menés depuis des territoires très différents (centres pénitentiaires, universités, grandes écoles, lycées, foyers, MJC, centres sociaux...) et constituent autant d'espaces de dialogue où l'expérience artistique agit comme un levier permettant à chaque participant de déplacer son regard et se ré-envisager. L'artiste y occupe une place centrale.

Depuis plus de vingt ans, l'association a mis en place un lieu permanent de formation et de création au Centre pénitentiaire de Marseille, dans un « studio » construit à cet effet au cœur de la détention. Chaque année, des expériences artistiques y sont menées au quotidien par des professionnels de l'image et du son, dans un contexte de travail croisant le cinéma avec différentes écritures artistiques (arts visuels, théâtre, danse, création sonore).

Parallèlement, Lieux Fictifs a engagé depuis dix ans une réflexion à l'échelle européenne sur les enjeux de la création artistique, notamment sur des dimensions d'éducation informelle et de ré-insertion, à travers des programmes de coopération s'appuyant sur un réseau de partenaires et opérateurs culturels français et étrangers (Italie, Espagne, Allemagne, Norvège, Slovaquie). Des temps forts de restitution, tel que celui organisé sur l'évènement « Frontières dedans/dehors » durant l'année 2013, capitale européenne de la culture, permettent de partager ces enjeux avec un large public de professionnels et d'amateurs. De 2014 à 2016, Lieux Fictifs coordonne un projet de coopération européenne sur les pratiques artistiques et éducatives liées à l'utilisation d'images d'archives conservées par plusieurs structures détentrices d'images d'archives en Europe (archives amateurs, télévisuelles et cinématographiques). Ce projet est développé dans le cadre du programme européen Erasmus+.

Pour en savoir plus : www.lieuxfictifs.org

Résonance culture

Résonance culture a pour ambition de promouvoir et de favoriser le développement d'actions culturelles et artistiques en direction des publics qui, un temps donné, en sont éloignés pour des raisons sociales, géographiques ou physiques.

Résonance culture a été créé afin de répondre aux besoins des professionnels des champs culturels et sociaux qui souhaitent disposer d'un espace commun afin d'échanger sur leurs pratiques, confronter leurs regards et mutualiser leurs projets.

Centre de ressources, de partage d'expériences et de mise en réseau national, l'association :

- apporte conseil et expertise aux professionnels qui développent des projets avec les publics prioritaires
- élabore des outils pratiques et méthodologiques pour permettre une meilleure connaissance des dispositifs et des actions et ainsi optimiser la conception et la mise en œuvre des partenariats
- œuvre à la synergie entre les partenaires en organisant des journées professionnelles, des séminaires, des colloques ou tout autre espace d'échange afin de favoriser la mise en commun des dispositifs les plus pertinents
- réalise ponctuellement des études et des enquêtes à destination de l'ensemble des professionnels du champ artistique, culturel et social.

Depuis 2011, l'association est missionnée par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) sur le volet Image/Justice du centre de ressources. Plus de quatre-vingt projets dans le domaine de l'image animée ont été référencés dans la banque de projets du portail collaboratif de l'association.

Depuis plusieurs années, Résonance culture développe des projets avec des partenaires (associations culturelles, structures à vocation sociale, etc ...), qui œuvrent au plus près des territoires et des publics et avec lesquels elle partage les mêmes valeurs.

Pour en savoir plus : www.resonance-culture.fr

Sommaire

08	Allocutions d'ouverture
26	Propos liminaire de Philippe Henry
34	Thématiques
35	1. Création partagée Sens et Enjeux (p.35) - Processus (p.40) - Espaces et structure (p. 43) - Temporalité (p.48) - Impacts (p.52) - Dedans / Dehors (p. 55) - Milieu ouvert (p. 59)
60	2. Collaborations Acteurs et missions (p.60) - Cadre d'intervention (p.63) Logiques partenariales (p.65) - Limites et contraintes (p.70)
74	Débat Ce qui nous arrive ...
84	Programmation artistique
85	1. Oeuvres intégrales
90	2. Interludes
97	3. Ateliers
102	Biographies
111	Remerciements

Edito

L'objectif de ce colloque fût de mettre en pratique et en réflexion, non pas l'ensemble des questions liées au développement culturel en milieu pénitentiaire, mais celles liées aux projets de création artistique développés avec les publics sous main de justice. Il s'agissait d'expérimenter différentes pratiques artistiques et de s'interroger sur les impacts de ces pratiques sur les personnes placées sous main de justice, particulièrement les pratiques collaboratives mises en œuvre dans certains projets de création.

Les participants, professionnels de la justice, de la culture, du champ social, de l'éducation et de la formation ainsi que des personnes placées sous main de justice qui ont pu participer à ces rencontres, ont vécu une expérience commune.

Avec les membres du comité de pilotage, nous avons fait le pari un peu risqué dans un pays où le formalisme est de mise et les rapports entre les professionnels très codifiés, de proposer aux participants de pratiquer avant d'entamer une réflexion théorique. Commencer par pratiquer change le rapport entre les participants, donne l'occasion d'aborder la rencontre différemment, pose la pertinence du travail collectif et place l'expérience au centre de la réflexion. A partir de cet en-commun, ils ont pu analyser et s'interroger sur les impacts de la pratique artistique, non seulement sur les bénéficiaires mais aussi sur les institutions et la société civile.

Les prisons agissent comme un révélateur de l'état de notre démocratie. Notre responsabilité est collective, afin de donner aux personnes placées sous main de justice des conditions qui puissent leur permettre d'engager un processus de changement. Ces personnes qui sont durant un temps mis à l'écart du reste de la société, sont amenées à la fin de leur peine, à retrouver une place au sein de l'ensemble du corps social. Afin qu'un retour positif soit possible, il faut que des deux côtés, un changement de regard de l'un envers l'autre puisse s'opérer. L'Art et la Culture sont constitutifs du principe de citoyenneté. Qu'est-ce donc que la citoyenneté sinon l'appropriation et le sentiment d'appartenance à des valeurs communes culturelles, sociales et sociétales ?

A l'heure où notre pays réinterroge les valeurs qui fondent notre République et sur ce qui fait sens commun, l'Art et la Culture ont plus que jamais un rôle essentiel à jouer et ce, plus encore, dans les lieux d'enfermement.

Caroline Caccavale
Coordinatrice de Lieux Fictifs

Patrick Facchinetti
Délégué général de Résonance culture



Allocutions d'ouverture

Alain Arnaudet

Directeur de la Friche Belle de Mai

Je remercie Lieux Fictifs qui mène un travail remarquable auprès des publics sous main de justice. Je remercie également l'association Résonance culture qui co-organise cet évènement.

La Friche la Belle de Mai est un espace public mais c'est aussi un espace pour tous les publics. Nous travaillons sur ce territoire au rapprochement des publics. Nous tendons la main à ce public, qui bien qu'isolé, peut faire preuve de beaucoup de créativité et d'engagement.

Il y a quelques années, nous avons pu voir un très beau film produit par Lieux Fictifs - 9m2 pour deux -, qui est un grand moment de cinéma et d'humanité. Le projet Dedans/Dehors verra son apogée dans le cadre de Marseille Provence 2013, qui se déroulera à la Friche la Belle de Mai. Deux très beaux projets seront projetés au public. J'ai eu le privilège d'en voir les premiers extraits. Nous nous sommes rendus au Centre pénitentiaire des Baumettes et nous avons rencontré les acteurs de ce projet, qui étaient très touchants, très attachants, très investis. Il y a deux volets : le premier est une réalisation cinématographique autour de l'œuvre *Dans la solitude des champs de coton* de Bernard Marie Koltès. C'est une mise en images absolument sublime de ce texte. Le second est un travail réalisé autour des archives de l'INA. Les deux projets mêlent des publics qui sont Dedans et Dehors et qui, par l'intermédiaire de l'image, se rencontrent, dialoguent et créent ensemble.

Je suis très heureux de vous accueillir et je vous souhaite d'excellents travaux.

Caroline Caccavale Coordinatrice de Lieux Fictifs

Tout d'abord, je voudrais remercier tous les artistes, personnes détenues, professionnels et institutions de la culture, de la formation, de l'éducation, de la justice, ainsi que nos partenaires européens et l'Institut national de l'audiovisuel pour leur contribution à la mise en œuvre de ce colloque.

Ces journées sont consacrées à des pratiques, des réflexions et des échanges sur la création artistique avec des publics sous main de justice. Elles constituent une nouvelle étape dans le cadre du projet « Frontières Dedans/Dehors », initié par Lieux Fictifs en 2007 sous l'impulsion de Marseille-Provence 2013.

Frontières Dedans/Dehors est un projet de création partagée entre des artistes, des personnes détenues et des habitants de la ville et de la région. C'est aussi une coopération entre plusieurs pays européens : la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Slovaquie. Cette coopération a pour objectif de développer des échanges de pratiques, de formations et d'éducation entre différents artistes et opérateurs culturels intervenant auprès de publics placés sous main de justice. Elle a aussi comme ambition d'accompagner une réflexion en France et en Europe sur la place de l'Art et de la Culture au sein de la prison et de la société. La prochaine étape de ce projet sera programmée en juin 2013 à la Friche Belle de Mai dans le cadre de Marseille Capitale européenne de la Culture autour d'un temps d'échange et de rencontre au niveau européen, et d'une présentation des œuvres produites par Lieux Fictifs et par les autres structures partenaires.

Dès son origine, le projet s'est développé en partenariat avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation et la Direction du Centre pénitentiaire de Marseille.

Je tiens particulièrement à saluer leur implication et leur confiance. Je remercie l'association Résonance culture, qui s'est associée à Lieux Fictifs dans la production, l'élaboration et la mise en œuvre de ces rencontres et de celles de juin 2013. Je remercie La Friche Belle de Mai, qui a mis à disposition des lieux, des moyens, des équipes techniques et qui nous accompagne sur ce chemin jusqu'en 2013.

Je remercie la Direction et l'ensemble des personnels du Centre pénitentiaire de Marseille, qui a cru dès le début du projet à l'importance de l'ouverture de la prison sur la société et qui accueille demain dans son établissement vingt-cinq participants de l'atelier cinéma dirigé par Lieux Fictifs.

Je remercie aussi la Direction des services pénitentiaires d'insertion et de probation et leurs équipes qui nous accompagnent dans les projets d'insertion et d'aménagement de peine.

Enfin, je remercie l'ensemble des juges d'application des peines de la région, qui ont accepté à cette occasion de donner des permissions de sortir à des détenus ayant participé pendant plusieurs mois aux ateliers de formation et de création visuelle et sonore du Centre pénitentiaire des Baumettes. La confiance donnée à chacune des personnes placées sous main de justice pour leur participation et leur témoignage durant ces journées est un signe de reconnaissance de la place qu'occupe la création artistique dans le processus de reconstruction de la personne et de constitution de lien entre la prison et la société.

Je souhaite que ces journées nous permettent à tous - artistes, professionnels de la culture, de l'éducation, de la formation, de la justice mais aussi personnes placées sous main de justice - de pouvoir échanger et réfléchir ensemble, bien qu'occupant des places et intervenant dans des champs professionnels très différents. Cette coopération et cette reconnaissance mutuelle est essentielle pour entendre en quoi la création artistique comme expérience partagée peut nous relier en tant qu'être humain du point de vue esthétique, subjectif, sensible, critique et social.

Patrick Facchinetti

Délégué général de Résonance culture

Depuis plusieurs années, Résonance culture, centre de ressources et de mise en réseau, développe des projets avec des partenaires (associations culturelles, structures à vocation sociale, notamment) qui œuvrent au plus près des territoires et des publics et avec lesquels elle partage les mêmes valeurs.

C'est dans cet esprit que notre association est partenaire de Lieux Fictifs depuis 2011 dans le cadre du projet Frontières Dedans/Dehors. Résonance culture et Lieux Fictifs coproduisent une des dimensions du projet, à savoir le dispositif européen, matérialisé notamment par le présent colloque et la Conférence qui se tiendra l'année prochaine. La création et l'image sont au cœur des réflexions de notre association. Avant tout, nous œuvrons à ce que le droit d'expression des personnes détenues, leur droit à bénéficier de propositions artistiques et culturelles exigeantes soit entendu et respecté.

Il s'agit, durant ces deux journées de mettre en débat, en réflexion, non pas l'ensemble des problématiques liées aux actions dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques mais bien de s'interroger sur les projets de création partagés avec les publics sous main de justice. De nombreux ateliers de pratique artistique et des actions de diffusion plus ponctuelles existent ; il ne s'agit pas ici de les opposer mais de mettre au cœur de notre réflexion la démarche, le processus et ce que cela produit d'engager un véritable travail de création dans un lieu d'enfermement.

Il s'agit aussi durant ces trois journées de questionner la responsabilité sociale des artistes, l'engagement et la démarche qui sous-tendent leur action. Il s'agit aussi de questionner le rôle politique de ce que l'on appelle les « grandes institutions culturelles » tels que les CDN, les CCN, encore trop peu nombreuses à développer des projets en direction des publics sous main de justice, à les interroger sur leur mission de service public. Je compte d'ailleurs sur ces institutions tels que le Théâtre national de Bretagne, la Filature que je sais présentes dans la salle, pour nous faire part de la manière dont elles envisagent et conçoivent leur engagement.

Enfin, ces journées ont aussi pour objectif de mobiliser et fédérer les énergies autour de projets partagés : conseillers d'insertion et de probation, éducateurs, surveillants, chefs d'établissements, artistes, structures culturelles, conseillers des DRAC, correspondants culture dans les DISP et DIRPJJ, magistrats, les projets ne font sens et ne sont efficaces que si nous nous retrouvons tous mobilisés autour du même objectif.

Je tiens à remercier tous les professionnels et les membres du réseau de Résonance culture qui nous ont fait bénéficier de leur expertise et ressources. Je m'associe aux remerciements de Caroline quant au fort soutien apporté par le Centre pénitentiaire des Baumettes, le SPIP des Bouches-du-Rhône et l'association Marseille-Provence 2013 à ce projet.

Je tiens naturellement à remercier l'ensemble de nos partenaires institutionnels qui nous ont apporté leur soutien à ce projet. Pour le ministère de la Justice, l'ensemble des professionnels de la DISP Paca-Corse pour leur engagement fort et l'énergie qu'ils ont déployé afin que ce projet puisse se mettre en œuvre et se dérouler dans les meilleures conditions. Le Bureau des politiques sociales et d'insertion de la DAP avec lequel Résonance culture collabore depuis de nombreuses années. La DIRPJJ Sud-Est pour le soutien qu'elle nous apporte. Au Ministère de la Culture et de la Communication, le Secrétariat général qui porte l'ensemble des protocoles ministériels et, naturellement, la Direction générale de la création artistique. Le Conseil régional de PACA, qui est étroitement associé à l'élaboration de ce projet à l'image de l'engagement qu'il porte aux actions développées en direction des publics sous main de justice. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des membres du comité de pilotage qui nous ont fait bénéficier de leur expertise précieuse.

Enfin, un projet, plus encore, lorsqu'il s'agit dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui, ne peut se concrétiser sans que des professionnels y aient cru dès son origine, l'aient porté et soutenu, et je tiens ici vivement à remercier Annie Peghon de la DISP Paca-Corse et Isabelle Dufour-Ferry du ministère de la Culture et de la Communication.

Ben sûr, je remercie toute l'équipe de Lieux Fictifs qui a travaillé sans relâche pour que ce colloque soit une réussite.

Bernard Latarjet

Conseiller auprès du Directeur général et du Président de Marseille-Provence 2013

Pour le producteur culturel que je suis, voir une salle pleine, c'est toujours une joie. Donc merci d'être là.

L'histoire avec Lieux Fictifs et Résonance culture est une histoire récente. Mais mon histoire avec Lieux Fictifs commence en 2007. J'arrive à Marseille pour lancer la préparation de la candidature de Marseille-Provence comme capitale de la Culture en 2013. Je connais Lieux Fictifs, car j'ai vu le film *9m2 pour deux* diffusé dans toute la France quelques années auparavant et je recherche des associations qui témoignent d'une manière exemplaire du foisonnement et de la vitalité de l'action culturelle de la région, et notamment de celle développée en direction des publics en difficultés.

Dès le début de la candidature, nous engageons avec Lieux Fictifs ce projet pluriannuel qui devient Dedans/Dehors. Voici donc la première étape. La seconde étape, c'est juin 2008. Je suis à la gare Saint-Charles et j'accueille le jury européen à qui on vient présenter à Marseille le projet de candidature. D'emblée, nous conduisons le jury, qui n'est au courant de rien, à la prison des Baumettes pour lui présenter l'état du chantier et lui permettre d'interroger les participants de l'atelier sur leur travail. Nous y passons deux heures. Le jury sélectionne Marseille quelques semaines plus tard, au grand dam de Lyon, Bordeaux et Toulouse. La troisième étape est aujourd'hui. C'est un premier rassemblement national, un premier état collectif de l'avancement du projet Dedans/Dehors. La dernière étape sera 2013, où vous serez conviés à une conférence européenne.

Pourquoi avons-nous choisi de soutenir ce projet d'emblée ? Pour de nombreuses raisons, mais il y en a quatre sur lesquelles je souhaiterais insister.

La première est qu'une capitale européenne de la Culture, comme toute politique culturelle, ne doit pas privilégier une politique événementielle, spectaculaire, éphémère, uniquement festive. Elle ne doit pas s'efforcer prioritairement de faire venir des touristes du monde entier, ni de rechercher l'image du territoire qui permettra de développer au mieux son attractivité. Une capitale européenne de la Culture porte d'abord l'ambition de l'émancipation des citoyens. Nous avons conçu ce projet avec cette intention présente à tout moment.

La seconde raison est la dimension européenne. Nous sommes une capitale européenne, et Caroline est venue nous présenter un projet qui était d'emblée européen, avec des partenaires représentant des pays de l'Union européenne, engagés dans des établissements pénitentiaires comparables aux Baumettes. Je salue les représentants de ces partenaires, et notamment Kosice qui sera capitale européenne de la Culture avec nous en 2013.

La troisième raison est la dimension durable de ce projet. Il y avait une action avant nous, elle se poursuivra après 2013. Une capitale culturelle, ce n'est pas seulement une série d'événements qui se terminent au 31 décembre et, après les lampions éteints, dont il ne reste plus grand-chose. Le succès d'une capitale européenne de la Culture, c'est ce qui reste, ce qui se crée après.

La quatrième raison est le contenu même du projet « Dedans/Dehors » : la volonté de faire dialoguer ceux qui sont les plus séparés. L'action culturelle est une belle expression, parfois sous-estimée au prétexte de l'excellence artistique, ou au profit de quelques logiques événementielles. Sa signification, vous la connaissez aussi bien que moi, peut-être mieux : elle veut dire porter la Culture vers ceux qui en ont besoin, soit pour vivre – pour vous comme pour moi-, soit pour survivre – pour ceux dont nous allons parler pendant deux jours.

Bon colloque et à l'année prochaine pour la conférence européenne !

Laurent Sterna

Directeur de la Culture et du Patrimoine - Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Je représente Michel Vauzelle et Patrick Menucci, Vice-Président à la Culture et au Patrimoine pour la région PACA.

Petite anecdote qui vient de me revenir à l'instant. La première fois que j'ai rencontré Bernard Latarjet, c'était dans l'ancien quartier des condamnés à mort aux Baumettes. « Nous ne pouvons plus persister dans cette acceptation séculaire de prisons indignes, alors qu'il ne faut que du courage pour en finir avec cette honte nationale », disait Robert Badinter. C'est bien à partir de cette phrase que le Président Michel Vauzelle a demandé à la Direction de la Culture et du Patrimoine, et à son Vice-président Patrick Menucci, de réfléchir à un rapprochement avec les services de la prévention, les services pénitentiaires, la DRAC, les associations culturelles que nous connaissions déjà - Lieux Fictifs évidemment - et Marseille-Provence 2013. Réfléchir à un vrai dispositif d'action, au-delà des incantations et des volontés affichées jamais exécutées, toujours reportées. C'est bien à partir de cette phrase de Robert Badinter que nous avons travaillé.

La raison en est simple : les prisons, « les culs de basse-fausse » comme Robert Badinter les nomme, sont un thermomètre de notre démocratie. Il y a un plafond de verre entre ces « culs de basse-fausse » et les plus pauvres d'entre nous à l'extérieur, les plus pauvres des salariés, des demandeurs d'emploi. Si la situation dans ces « culs de basse fausse » ne s'élève pas, la situation dans le reste de la société ne pourra pas s'élever. C'est sur cette conviction que nous avons travaillé à organiser des comités de pilotage et des actions co-construites entre l'Etat et la Région.

C'est aussi réaffirmer des choses simples. Je vais vous faire partager le premier mot que j'ai eu à l'attention de mon Vice-président, et que je rappelle à chaque parlementaire que je rencontre, quand il a su qu'il était élu député. Les parlementaires bénéficient d'un privilège exorbitant du droit commun : la possibilité à toute heure du jour et de la nuit de demander dans l'heure à visiter tout espace privatif de liberté. Il est bon de le dire et de le redire encore. Je passe le

flambeau et vous invite à demander à vos parlementaires d'exercer ce droit. C'est aussi rappeler les convictions à partir desquelles le Président de la région nous a demandé de travailler : la personne humaine incarcérée reste une personne humaine. C'est bien pour cela qu'il y a eu en 1998 une loi relative aux exclusions ; en décembre 2006 une Convention de l'UNESCO approuvée au niveau de la communauté européenne ; que les articles 443 et 449 du Code de procédure pénale et l'article 27 de la loi pénitentiaire de 2009 prévoient expressément l'accès pour les personnes détenues aux activités culturelles et socio-culturelles, et ceci en tant que droit de dignité d'hommes et de femmes. Enfin, les Règles Pénitentiaires Européennes 27.1 à 27.7 relatives aux activités physiques et récréatives et à l'éducation. La prison est certes une sanction, mais ces hommes et ces femmes ont vocation à retrouver la société. Il faut préparer cette sortie et leur offrir peut-être une petite chance de décaler leur point de vue, découvrir des émotions, rencontrer des différences. Sur ces bases, depuis 2008, nous avons travaillé avec la DRAC, les SPIP et la DISP afin d'accompagner les acteurs culturels qui sont volontaires pour entrer en prison, faire pénétrer cette connaissance qu'est la Culture.

Bernard Latarjet parlait de *9m2*. Grâce à Lieux Fictifs, ce film a été tourné en prison. Mais il s'agit aussi de réussir à faire sortir ces prisonniers pour qu'ils rencontrent l'autre à l'extérieur, et c'est le plus difficile. Je l'avais fait en d'autres temps à la Maison d'arrêt de Villeneuve-sur-Lot.

Il s'agit aussi de faire entrer en prison des actions de droit commun. Depuis plusieurs années, les services de la Région et les services de santé ont mis en place un programme commun à mi-chemin entre la Culture et la campagne de prévention des risques auditifs qui s'appelle la tournée « Trop puissant ». Elle s'adresse aux lycéens et aux apprentis, à supposer qu'il ne soit pas trop tard pour sauver leurs oreilles. Pour la première fois cette année, nous avons fait rentrer ce dispositif en prison, notamment dans les quartiers mineurs.

La Région, à travers son Président Michel Vauzelle et son Vice-président Patrick Menucci est assez fière d'avoir accompagné ce travail depuis 2009, d'avoir multiplié par dix l'intervention de la Région sur les projets culturels en prison, parce l'objectif politique est celui que je vous ai présenté en introduction.

Je suis conscient que vous travaillez sur ces projets au quotidien, et que l'on ne vous parle pas assez au quotidien. Mais soyez surs qu'en 2012, 2013 et au-delà, vous aurez notre soutien physique, moral et financier. Je vous remercie.

Philippe Peyron

Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Provence-Alpes-Côte-d'Azur Corse

Quel plaisir d'intervenir après vous Laurent Sterna, car nous avons une vision commune et partagée du fonctionnement de cette administration, ce service public très complexe, avec effectivement le sens de la peine et le sens à donner aujourd'hui à l'incarcération en France et à l'étranger. Mesdames et Messieurs, c'est avec une grande satisfaction et une grande fierté que j'interviens devant vous à l'occasion de l'ouverture de ce colloque.

Une grande fierté de voir aboutir, visiblement et concrètement par votre présence, le projet que mes collaborateurs m'ont présenté à ma prise de fonction en mars 2011. A la lecture des premiers dossiers transmis par Lieux Fictifs et Résonance culture et lors de nos différents entretiens, j'ai rapidement mesuré tout l'intérêt d'une réflexion partagée sur la place de la Culture dans nos établissements pénitentiaires, et plus encore auprès de nos publics.

Que ces échanges puissent avoir lieu à Marseille, Capitale européenne de la Culture en 2013, est un enjeu et une fierté supplémentaire pour l'inter-région PACA-Corse. C'est une reconnaissance pour nos personnels dans les établissements pénitentiaires et dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Mais c'est aussi une reconnaissance pour nos partenaires et institutions qui nous accompagnent tous les jours dans nos missions de sécurité et de réinsertion, pour certains depuis de très nombreuses années.

Que la prison ait été intégrée à part entière dans le champ des actions participatives et citoyennes développées par Marseille-Provence 2013 souligne de manière très positive la place de notre institution dans la ville, et plus spécifiquement la place des Baumettes, établissement emblématique dans la cité phocéenne. La Culture, pour les personnes qui nous sont confiées par les autorités judiciaires, est un vecteur essentiel d'insertion. Face à un public qui n'a pas eu accès à cette Culture, ou qui n'y a pas été dirigé, un effort particulier doit être produit. Ceux qui considèrent que la Culture en prison est un gadget se trompent. Et pour avoir vécu personnellement de nombreux moments d'une intensité rare lors de contacts entre les personnes détenues et les artistes et, plus généralement, les acteurs du monde de la Culture, je peux vous dire qu'une des définitions de la Culture, qui est de tisser des liens entre les hommes, prend dans le monde carcéral tout son sens. Le législateur en votant la loi pénitentiaire de 2009 ne s'y est pas trompé et à gravé dans le marbre une notion essentielle de la

prise en charge carcérale, la prévention de la récidive. Dans cette prévention de la récidive, le contact avec la Culture est un maillon important. Le dernier protocole d'accord signé en 2009 entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice réaffirme que l'accès à la Culture est un droit pour toute personne placée sous main de justice, au même titre que l'accès à l'éducation ou l'accès à la santé. La Culture est un vecteur de resocialisation, revalorisation personnelle et de réinsertion scolaire, professionnelle et sociale. Elle peut être considérée dès lors comme concourant à la prévention de la récidive. La convention signée avec le conseil régional PACA, partenaire essentiel de la DISP depuis plusieurs années, a souligné comme fondamental l'accès à la Culture pour tous au sein des détentions de nos régions. Les règles pénitentiaires européennes prévoient le développement de l'accès aux activités culturelles, aux bibliothèques, au développement de l'exercice physique et aux activités récréatives. Je tiens à saluer également la présence de nos partenaires européens. Ceux et celles qui me connaissent savent que je maîtrise la langue de Shakespeare de façon très homéopathique, mais je souhaite malgré tout vous dire « Nice to meet you, and thank you very much for your presence tonight ». Enfin, quelques mots pour nos partenaires de l'Education nationale et du ministère du Travail. Grâce à eux, depuis toujours, des passerelles entre le monde de l'éducation et celui de la Culture ont été favorisées. Une de nos priorités reste la lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre-là, les actions développées autour du livre et de la lecture sont importantes : semaine de la langue française, printemps des poètes, prix littéraires des lycéens... la liste n'est pas exhaustive.

Notre enjeu aujourd'hui est de développer les formations permettant l'expression et la création artistique : audiovisuel, photographie, arts plastiques. L'accès au théâtre, un récital de musique classique, de musique actuelle, un atelier d'écriture ou d'arts plastiques sont autant de supports culturels à l'enseignement et à la formation. Ils donnent l'envie d'apprendre, d'en savoir plus, et de comprendre. Autant d'éléments basiques mais essentiels à toute démarche d'apprentissage et à tout processus de réflexion et d'ouverture sur l'autre. Il nous reste à évaluer la place donnée à la Culture dans les parcours d'insertion et dans les projets d'aménagement de peine. Je remercie au passage les Juges d'application des peines, qui ont permis, en octroyant un certain nombre de permissions de sortir, que des personnes placées sous main de justice soient présentes aujourd'hui parmi nous et le seront plus spécifiquement dans les ateliers et les tables rondes.

Depuis les rencontres de Valence en 2005, le colloque d'aujourd'hui est l'acte le plus visible. C'est un travail quotidien compliqué que nous exerçons, mais il faut persévérer dans cette direction. Nous avons deux jours pour poursuivre nos travaux et nous nous retrouverons ensuite en juin 2013 pour inscrire nos réflexions dans une dimension bien plus européenne, comme Marseille nous y invite. Merci à tous de votre écoute.

Michèle Guidi

Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est

Je suis très heureuse d'être conviée à l'ouverture de ce colloque qui est consacré à la réflexion, au partage et aux projets possibles pour la mise en œuvre d'actions de création artistique avec les publics sous main de justice. Je voudrais dire à l'ensemble des professionnels qui y participent toute mon estime et tout mon soutien, et je m'associe aux remerciements déjà exprimés par mes prédécesseurs. Je remercie Lieux Fictifs, en la personne de Caroline Caccavale, et Résonance culture, en la personne de Patrick Facchinetti, pour leur implication et bien sur le Conseil régional, Bernard Latarjet également comme conseiller du Président de Marseille-Provence 2013 et Denis Louche pour la DRAC.

Ce colloque s'inscrit dans un évènement majeur qui se prépare, Marseille capitale européenne de la Culture en 2013, mais il souligne et valorise également le travail quotidien fastidieux, laborieux, souvent ingrat, mais tout de même gratifiant lorsque nous obtenons des résultats, que la Direction de l'administration pénitentiaire et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse mènent auprès des personnes placées sous main de justice.

La DPJJ, vous le savez, est la Direction du ministère de la Justice, à vocation éducative, qui intervient auprès des mineurs qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire et les magistrats de la jeunesse. Elle est chargée des questions relatives à la justice des mineurs et, en ce sens, elle est largement impliquée dans les politiques publiques, et de longue date signataire de protocole avec les différentes institutions de l'Etat et des collectivités territoriales. A ce titre le partenariat avec le Conseil régional est particulièrement marquant pour nous puisqu'il soutient nombre d'actions au bénéfice des mineurs en difficultés. La PJJ mène ces actions auprès des mineurs incarcérés mais également auprès des mineurs considérés comme libres même s'ils font l'objet d'une mesure attentatoire aux libertés décidée par la Justice, considérés comme libres dans leur famille, placés parfois dans des foyers. La PJJ conduit ces actions avec des partenaires publics, des partenaires du secteur associatif conventionné et de nombreux autres partenaires.

Je voudrais exprimer quelques convictions qui sous-tendent l'action de la PJJ. Premièrement, personne n'est compétent tout seul. Aucune institution ne peut travailler de manière isolée. D'une manière générale, les projets et les objectifs communs sont indispensables pour pouvoir avancer ensemble et réussir. L'esprit de ce colloque est vraiment présent dans le partenariat, la co-construction et la réflexion commune. Les mineurs qui nous sont confiés, et qui font trop souvent, vous le savez, l'objet de débats de société qui les dépassent, sont capables du meilleur pour peu que nous sachions leur offrir le meilleur. Pour la prévention de la récidive, il est particulièrement important de conduire une action construite et structurée dès le début, qui a comme souci de les réintégrer, pour peu qu'ils n'y soient pas, dans le droit commun et dans le territoire auxquels ils appartiennent finalement.

Ensuite, une conviction sur les personnels qui, si engagés soient-ils dans leurs actions quotidiennes, ont besoin de temps, de réflexions, de partage, d'échanges qui leur permettent de reprendre leur souffle, de penser leurs actions et de décaler leur regard pour revenir à leur métier plus riches de rencontres, de projets et de désirs.

Ce colloque a été pensé pour répondre à ces objectifs de valoriser les actions déjà conduites, de nous rencontrer, et de construire ensemble d'autres projets pour continuer au quotidien.

Je voudrais préciser l'engagement de la PJJ auprès des mineurs. Si elle développe de nombreuses actions auprès des mineurs dans leurs familles, cette action n'est pas toujours aussi visible que ce que nous voudrions qu'elle soit. La question est toujours celle des résultats ; mais nous savons, pour la pratiquer au quotidien, qu'une action constructive n'obtient des résultats que si elle est partagée et que les objectifs sont communs. Nos services se rendent compte chaque jour, dans les actions qu'ils conduisent auprès des mineurs, des résultats positifs obtenus. Leur capacité d'expression, leur sens critique, leur capacité à choisir, leurs centres d'intérêt n'ont pas bénéficié du soutien auquel ils auraient eu droit. Quand on parle de mineur empêché, il n'y a pas que les murs visibles, il y a aussi tous les empêchements construits au fur et à mesure, qui font que de nombreux mineurs et de nombreuses familles n'ont pas accès au monde culturel parce qu'ils n'en ont pas les codes. Parfois, ils n'en soupçonnent même pas l'existence. Je ne vais pas faire référence à mes propres expériences de visite dans les services et sur le terrain, mais je sais à quel point les yeux peuvent s'illuminer, les émotions s'exprimer et les projets se réaliser quand ils ont l'écoute, le soutien et l'exigence qui permet de progresser. Je vous souhaite à tous d'échanger, de partager et de construire.

Denis Louche

Directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Je m'associe aux remerciements formulés par mes prédécesseurs à cette tribune, avec une mention particulière pour Alain Arnaudet qui nous accueille, pour les associations Lieux Fictifs et Résonance culture, pour nos amis européens qui sont parmi nous, pour la Région et pour mes collègues du ministère de la Justice.

C'est effectivement un défi que d'organiser ce colloque, tout comme c'est un défi de mener des actions en prison et autour de la prison. Ce défi joue autour de deux termes qui ont été prononcés : celui du lien – le lien entre les hommes et celui qui attache -, et comme l'a dit Bernard Latarjet l'émancipation. Les deux vont ensemble. Il ne peut pas y avoir d'émancipation s'il n'y pas de lien avec les autres. C'est ce message de solidarité que je souhaitais délivrer en ouverture.

Le ministère de la Culture et de la Communication a le souci de la démocratisation à la Culture : pas simplement les grandes machines, les grandes opérations culturelles prestigieuses que nous connaissons. Il a aussi vocation à faire connaître et à se rapprocher des publics qui ne sont pas spontanément proches de la Culture, soit parce qu'ils en sont éloignés – le public rural -, soit qu'ils n'en aient pas l'habitude et n'aient pas apprivoisé cela - les jeunes des banlieues- , soit qu'ils en soient éloignés par l'âge, le handicap, ou parce qu'ils sont placés sous main de justice.

Des dispositifs existent, ils ont été mentionnés : ce sont les conventions avec des structures culturelles qui visent spécifiquement ce type d'actions. Nous pouvons constater que l'intérêt est réel : au début on regarde cet objet un peu étrange, puis on se dit que ce sont des possibilités de coopération vraiment utiles. Voilà pour le cadre général de la politique de notre Ministère.

Au niveau de la région PACA, cette approche fait partie du projet d'action stratégique de l'Etat dont il constitue un axe structurant : combattre les inégalités sociales et territoriales en direction des publics empêchés.

Effectivement, nous bénéficions de la signature de conventions avec le ministère de la Justice depuis 1986, renouvelées en 1990 et 2009, dont la circulaire d'application a été signée le 3 mai 2012. Nous avons mis le temps mais nous y sommes arrivés. Nous avons là l'instrument qui permet de mobiliser les acteurs, pour ce que Philippe Peyron a bien défini comme un droit fondamental pour les personnes placées sous main de justice d'accès à la Culture, au même titre que l'éducation et la santé. Cela me paraît important de le rappeler, car c'est un élément fondateur, auquel nous croyons et pour lequel nous nous mobilisons au sein du ministère de la Culture et de la Communication. Pour cette coopération liée au protocole Culture/Justice, nous mettons chaque année environ un million d'euros. Cet argent ne servirait pas à grand-chose s'il ne rencontrait pas le tissu associatif et la volonté des administrations de la région d'accompagner ces actions et de mener des coopérations importantes car elles donnent une autre signification au terme « Dedans/Dehors », en coupant cette dichotomie entre ceux qui sont Dehors et ceux qui sont Dedans, et en faisant que des acteurs de la Culture soient présents à l'intérieur et autour de la prison.

Je terminerai par un témoignage personnel. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion avec mes collègues d'assister à une présentation des activités des personnes sous main de justice au sein de la prison des Baumettes. J'en suis ressorti très impressionné car j'ai vu qu'il y avait une véritable création et une forme de libération par la Culture. Je vous remercie.





Propos liminaire de Philippe Henry

Les démarches de co-création artistique entre artistes et non professionnels de l'Art

Dans une approche globale et problématisée, le propos suivant explicite en quoi les démarches de co-création artistique entre artistes et non professionnels de l'Art favorisent ou non l'expression de l'identité culturelle de chacun.

De quoi parlons-nous ?

On voit bien que, depuis le milieu du siècle dernier, les démarches qui impliquent simultanément professionnels de l'Art et de la Culture et non professionnels de ces secteurs, se sont multipliées. Aujourd'hui, on a une très grande gamme de réalités, qui est repérable depuis les dispositifs de médiation culturelle qui cherchent surtout à faciliter la mise en contact d'un plus grand nombre avec des œuvres d'art d'abord produites par des professionnels, en passant par des pratiques amateurs épaulées par des professionnels, jusqu'aux démarches artistiques partagées qui vont nous retenir plus exclusivement aujourd'hui.

Pour ces dernières, on constate depuis une dizaine d'années une très grande variété de termes : démarche collaborative, participative, partagée, coproduction. On voit aussi que toute une série de questions y est associée : est-ce du travail artistique ou du travail social et culturel ? Quelle est la place de l'artiste dans ses situations ? Est-on face à des modalités ordinaires d'action ou est-on face à des modalités spécifiques ? Je vous propose donc une double définition de départ, où je rassemblerai sous le terme générique de projets artistiques participatifs la gamme déjà très variée de processus où des non professionnels de l'Art sont amenés à participer avec leurs propres singularités à des canevas d'action qui sont initialement conçus, et pour bonne partie déjà composés, par des artistes professionnels.

J'appellerai plus précisément démarche artistique partagée, ou création artistique partagée, les processus dans lesquels ces canevas d'action se composent plus nettement dans une interaction réelle entre des artistes et non professionnels du monde de l'Art, chacun là où ils en sont de leurs propres parcours culturels. La spécificité de ces démarches de création partagée tient au fait qu'elles sont toujours intimement liées à un contexte particulier, la plupart du temps social ou territorial, et plus nettement encore à une situation interpersonnelle et institutionnelle particulière, qui vont très largement déterminer les conditions d'élaboration et de réalisation.

Il ne s'agit pas d'en faire un modèle de référence, une sorte de solution générale, mais leur intérêt réside avant tout dans une sorte de conception spécifique de l'Art et de son rapport actuel à la société, dans les modalités propres et concrètes de leur mise en œuvre.

De quelle volonté d'émancipation de la personne à travers la pratique artistique s'agit-il ?

Sur ce plan, l'observation des démarches de création partagée fait apparaître un double trait récurrent : elles se présentent toujours comme une volonté d'établir une relation plus symétrique entre, d'une part, des artistes et, d'autre part, des personnes singulières, sur et à partir de leur propre situation de vie – et donc ici, les situations liées à l'exécution de leur peine, incarcération ou pas.

Deuxième point, elles vont mobiliser des formes, des processus artistiques et culturels, pour une bonne part proposés par des artistes, mais constamment confrontés aux apports et aux cultures vécues des personnes auxquelles les artistes s'adressent. Ces processus vont donc être sans cesse remaniés et reconfigurés au fur et à mesure de cette confrontation.

On se trouve donc directement dans la tradition historique des droits de l'homme, et plus récemment des droits culturels, qui plaide pour une égalité en dignité des différentes expressions culturelles, et plus largement des différentes cultures qui sont simultanément présentes dans une situation ou sur un territoire donné. À ceci près qu'il s'agit dans les démarches partagées de prendre concrètement en compte la réelle hétérogénéité des cultures simultanément opérantes, comme celles des parcours et des identités culturels par lesquels chacun donne du sens à son existence, son rapport aux autres et son rapport au monde. A ceci près également qu'il est question de construire et de déployer l'expression respectueuse de chacun, la confrontation bienveillante et si possible l'enrichissement mutuel, de cette pluralité hétérogène. On est alors dans une conception plus transversale qu'ascendante / descendante de la Culture, qui passe aussi nécessairement par une approche dynamique de l'identité culturelle des personnes, comprise comme une construction permanente de soi et en interaction constante avec d'autres parcours singuliers. On pourrait aussi dire qu'on retrouve dans ces démarches le meilleur, mais aussi toutes les difficultés de l'Education populaire d'après-guerre, des pratiques artistiques menées depuis les années soixante-dix au sein de l'Education Nationale, ou depuis les années quatre-vingt dans le cadre de la politique de la Ville, ou encore justement au sein d'organisations ou d'établissements relevant du ministère de la Justice.



Quelles sont les modalités spécifiques de mise en œuvre et d'efficience de ces démarches ?

L'observation comparée de situations variées de création partagée conduit à un repérage de récurrences assez remarquables concernant les modalités relationnelles mais aussi les dispositifs techniques qui sont mis en œuvre par ces démarches. Elles dessinent les premiers contours d'un nouvel art de composer. Je voudrais mentionner six traits majeurs et pourtant liés de cette nouvelle manière de faire.

En premier lieu, on repère très souvent une impulsion initiale qui vient d'une ou de quelques personnes seulement, autour d'une question, d'un thème, d'un problème particulier, et avec une mobilisation nécessaire conjointe entre au moins un artiste, un opérateur culturel, un élu ou un responsable d'administration public. Ce trio invente alors un premier cadre de rencontre et d'action, qui est à la fois ouvert et précis, où chacun des partenaires peut se retrouver, et qui permet d'assurer une compatibilité entre un enjeu artistique, un enjeu propre à l'administration publique impliquée, et un intérêt au moins potentiel des personnes qu'on espère impliquer. On se trouve ainsi toujours dans de l'incertitude acceptée, qui ne peut être que partiellement cadrée sur le plan institutionnel au départ et même tout au long du processus.

Deuxième trait : on observe toujours la mobilisation d'une pluralité de partenaires, dans une perspective d'égalité en dignité des intelligences, des savoir faire de chacun. Cette véritable coopération réticulaire passe d'abord par des relations de personne à personne, les relations entre institutions comme par exemple ici entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice n'étant réellement pertinentes que si elles facilitent vraiment cette mise en coopération des personnes, tout en leur apportant des ressources propres.

Troisième trait : on voit aussi le développement d'un véritable art de composer, que l'on peut appeler aussi « art de bricoler », dans une situation d'inévitables différences d'appréciation, d'appréhension, de mobilisation des partenaires. Cet art fait alors appel à une palette de compétences, qui va mobiliser des capacités artistiques, mais aussi des capacités managériales, relationnelles, culturelles ou sociales. Cet art est très composite ; il porte sur l'invention de temps, mais aussi de dispositifs qui vont permettre l'expression de différences entre partenaires, la création d'une confiance réciproque, la production progressive d'un espace commun de travail et d'expérimentation, la mise en synergie des apports de chacun dans une réalisation collective qui est généralement présentée à un public élargi. On est toujours sur du « fait sur mesure », même si c'est à partir de dispositifs et de pratiques déjà antérieurement expérimentés.

Quatrième trait : sur le plan purement artistique, on constate le déploiement d'une inventivité en termes de procédures et d'apports de matériaux très divers, d'expérimentation sensible et d'élaboration de formes composées. Cette créativité, on peut la nommer incrémentale, c'est-à-dire qu'elle va se réaliser au fil de l'ajustement réciproque des personnes à la situation et à son environnement concret, aux évolutions et aussi aux opportunités qui se présentent. C'est cette créativité très particulière qui va donner sa qualité à une production et à une sociabilité singulières, qui se constituent peu à peu, et qui relèvent de part en part du registre de l'intelligence symbolique, elle-même enracinée dans une pratique simultanément individuelle et collective et qui articule la perception sensible et l'organisation signifiante.

Cinquième trait : on constate un déroulé du processus selon trois phases. Une première phase de mise en contact, d'imprégnation du terrain, de mise en confiance, de mise en place de premières situations d'expression et d'échange mais à partir de situations simples et concrètes où on a toujours du « faire » et du « dire ». Une deuxième phase d'approfondissement à partir de dispositifs d'action précis et aussi d'espaces temps conviviaux qui sont très importants, où il y aura inévitablement des moments de tension et de conflit, aux vues de la nécessité d'abandon partiel de repères antérieurs, que ce soit de la part des artistes professionnels ou des non professionnels de l'Art. Enfin, il y a une troisième phase de production de réalisations collectives, et de mise en visibilité publique, où chacun va s'enrichir d'assumer sa part propre d'un projet commun inédit.

Sixième trait : on perçoit la nécessité de gagner en visibilité et en reconnaissance dès le début et tout au long du projet, en particulier via le bouche-à-oreille, les réseaux sociaux, les médias. De fait, la valorisation symbolique et sociale au sein d'un environnement qui s'élargit crée les conditions d'accès à des ressources, qui vont permettre de réaliser la démarche dans les meilleures conditions possibles, et aussi de prolonger ces démarches. Y contribuent également la production de traces et de débats, ce que nous faisons aujourd'hui, qui sont les bases d'une évaluation qui est d'abord nécessairement qualitative, compte tenu de l'impossibilité de définir d'entrée de jeu des objectifs et des critères de résultats précis pour ces démarches.



Thématiques

Recueil des échanges de professionnels réalisés pendant les tables rondes du colloque autour des créations partagées d'une part, des collaborations entre artistes, structures culturelles et institutions judiciaires d'autre part.

Echanges avec Géraldine Bénichou (Théâtre du Grabuge), Jean-Marie Besset (Théâtre des 13 Vents - Centre Dramatique National Languedoc-Roussillon), Caroline Caccavale (Lieux Fictifs), Nicolas Frize (Les Musiques de la Boulangère), Patrick Madigou (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris), Sylvie Manaud-Benazeraf (Maison d'arrêt de Paris-La-Santé), Régis de Martrin-Donos (Théâtre des 13 Vents - Centre Dramatique National Languedoc-Roussillon), Saïd M'Sa (réalisateur du documentaire sonore « Vide ton sac »), Frédéric Ortiz (4ème MUR / Théâtre Off), Anne Toussaint (Les Yeux de l'Ouïe) et des personnes détenues en permission de sortir participant à un projet de création artistique. Echanges animés par Patrick Facchinetti (Résonance culture)

1. Créations partagées

Sens et Enjeux

Kamel Regaya

Je lutte contre l'idée que la création artistique partagée est de l'ordre de l'expression, comme s'il y avait quelque chose d'enfoui et de refoulé que nous révélons parce que nous sommes Zorro. [...] Nous ne sommes plus dans le domaine de l'expression orale, écrite ou artistique. C'est un malentendu de penser que nous aidons les personnes détenues à s'exprimer, cela revient presque à leur faire faire du macramé. Des fois, ils s'expriment mieux que nous, là n'est pas la question. La question est de savoir comment transformer cette énergie qui bouillonne, en quelque chose qui nous interroge. Et cela sert à tout le monde car cela nous interroge en tant que citoyens sur nos propres vies et nos propres représentations.

Géraldine Bénichou

Pendant dix ans, j'ai mené un travail sur L'Odyssée d'Homère et sur le personnage d'Ulysse [...]. L'enjeu n'est pas d'apporter cette culture classique dans ces lieux ni de s'inscrire dans un processus, où je viendrais dire comment détenir un imaginaire. La question est de savoir comment un personnage mythologique, un univers, une langue - car L'Odyssée est aussi une langue -, sont des points communs que je pose, où que je sois, pour que l'on se situe ensemble par rapport à une histoire. [...] En France, la question de la langue, de la parole, c'est la question du pouvoir, de qui est autorisé à parler. Ulysse a été pendant dix ans le personnage qui m'a permis de rencontrer des gens et de me situer par rapport à cela, et d'inventer ensemble à partir de ça. [...].

Il ne s'agit pas de faire connaître L'Odyssée aux gens, il s'agit de se dire qu'Ulysse est un personnage commun. Quand je rencontre des personnes détenues et que je les fais écrire à partir de L'Odyssée, je comprends ce qu'est l'humanité de ce personnage mythologique, et de nouveaux regards naissent. La question est celle du sens, des regards que l'on porte sur notre monde et sur nous-mêmes. [...] Au fond, réunir des gens autour d'un imaginaire est une façon de faire société par-delà les cloisonnements. Je voulais juste rappeler que le sens et le pouvoir de l'imagination s'inventent et se partagent.

Sylvie Manaud-Benazerf

On peut se demander si la création artistique sert l'Art ou la prison. Et comment les institutions se penchent sur les lieux d'exclusion, avec quels discours politiques et quelles actions.

Kamel Regaya

Il est légitime que chacun se demande à quoi cela va lui servir, si cela va servir l'Art ou la prison. Dans cette incertitude des relations se crée une transformation.

Caroline Caccavale

Je pense que la création artistique n'est pas au service de quelque chose. Par contre, on peut se demander, au sein d'une société au sens très large, quelle importance elle peut avoir parmi nous et quelle est la place de ce territoire qu'est la prison. L'Art est aussi quelque chose qui construit du lien

entre les gens, cela nous sert dans notre propre construction, dans notre propre capacité à avancer, à vivre ensemble, à essayer de se projeter dans cette réalité. Mais cela ne sert pas plus l'un que l'autre. Ce que je pense depuis mon expérience est que la prison, dans sa radicalité, nous interroge parfois plus fortement sur cette question et aussi sur la nécessité de permettre à l'Art de se partager, de s'inventer ensemble beaucoup plus peut-être qu'à l'extérieur, parce que l'absence de ce monde est plus concrète. Parce que la prison est aussi cette absence, on est face aux murs, face à quelque chose qui est absolument nécessaire. A l'extérieur, il y a aussi quelque chose d'identique. Il y a très peu de différences finalement.

Géraldine Bénichou

Quand on passe deux ans à travailler, ce sont d'autres façons de regarder le monde qui naissent. C'est la question de l'œuvre et de ce qui fait sens dans une société. On voit bien que la prison cristallise beaucoup de problèmes sociaux. Faire naître du sens, des regards qui nous invitent à comprendre différemment le monde dans lequel on vit.

Nicolas Frize

En montant un projet culturel dans les ateliers, j'ai pu faire ce travail sur la relation entre la Culture et le Travail. J'ai d'abord construit un outil de travail, un outil de formation. Et cela m'a permis de montrer comment le travail est un lieu de Culture. [...] La question est de savoir comment on régule le rapport entre la personne et la fonction : j'ai une fonction, mais comment est-ce que je suis la personne dans la fonction, et comment la fonction protège la personne ?

Ce sont toutes ces questions de fond, qui font qu'on ne peut pas se passer d'un lieu de culture à côté d'un lieu de travail. Et inversement, si j'ai une formation pour être interprète ou technicien, j'ai besoin d'un lieu de travail, où je peux pratiquer.

Jean-Marie Besset

On ne peut pas faire gentiment une activité artistique - une activité aussi iconoclaste que le théâtre en prison -, sans se poser des questions. Nous faisons travailler les personnes détenues sur des textes contemporains. Pour eux, il est certain que cela recouvre une dimension d'évasion entre les



Philippe Henry, Caroline Caccavale, Saïd M'Sa, Nicolas Frize, Jean-Noël Pané, Géraldine Bénichou, Christophe Beckers, Patrick Facchinetti

gens, cela nous sert dans notre propre construction, dans notre propre capacité à avancer, à vivre ensemble, à essayer de se projeter dans cette réalité. Mais cela ne sert pas plus l'un que l'autre. Ce que je pense depuis mon expérience est que la prison, dans sa radicalité, nous interroge parfois plus fortement sur cette question et aussi sur la nécessité de permettre à l'Art de se partager, de s'inventer ensemble beaucoup plus peut-être qu'à l'extérieur, parce que l'absence de ce monde est plus concrète. Parce que la prison est aussi cette absence, on est face aux murs face à quelque chose qui est absolument nécessaire. A l'extérieur, il y a aussi quelque chose d'identique. Il y a très peu de différences finalement.

Géraldine Bénichou

Quand on passe deux ans à travailler, ce sont d'autres façons de regarder le monde qui naissent. C'est la question de l'œuvre et de ce qui fait sens dans une société. On voit bien que la prison cristallise beaucoup de problèmes sociaux. Faire naître du sens, des regards qui nous invitent à comprendre différemment le monde dans lequel on vit.

Nicolas Frize

En montant un projet culturel dans les ateliers, j'ai pu faire ce travail sur la relation entre la Culture et le Travail. J'ai d'abord construit un outil de travail, un outil de formation. Et cela m'a permis de montrer comment le travail est un lieu de Culture. [...] La question est de savoir comment on régule le rapport entre la personne et la fonction : j'ai une fonction, mais comment est-ce que je suis la personne dans la fonction, et comment la fonction protège la personne ?

Ce sont toutes ces questions de fond, qui font qu'on ne peut pas se passer d'un lieu de culture à côté d'un lieu de travail. Et inversement, si j'ai une formation pour être interprète ou technicien, j'ai besoin d'un lieu de travail, où je peux pratiquer.

Jean-Marie Besset

On ne peut pas faire gentiment une activité artistique - une activité aussi iconoclaste que le théâtre en prison -, sans se poser des questions. Nous faisons travailler les personnes détenues sur des textes contemporains. Pour eux, il est certain que cela recouvre une dimension d'évasion.

Processus

1. Quelles créations ?

Sylvie Manaud-Benazeraf

Nous n'avons pas encore évoqué la question des publics, qui représentent une communauté très hétérogène. [...] Il faut aussi se poser la question de l'ensemble du public dans sa diversité. C'est la question des besoins, qui sont extrêmement divers, même s'il peut y avoir discussion entre le besoin et la réponse au besoin. [...] C'est aussi la question du type de création, pour répondre au droit de chaque détenu, réinscrit dans la loi pénitentiaire, d'avoir accès à des activités. Le processus d'accès à la création et aux activités est extrêmement difficile. Il faut se demander comment créer des rencontres possibles afin de permettre la création artistique avec des publics, qui sont peu habitués, pour certains, à côtoyer ce monde-là.

[...] Je tiens à souligner que s'ouvrir à un large public a été un de nos vecteurs. Concernant l'action du TNB au Centre pénitentiaire des femmes de Rennes, la question a été de savoir comment on situe, toujours dans cette idée de maillage, la création artistique dans ce qu'elle peut apporter par rapport à ces publics et à leurs attentes. La mise en place de ces actions au long cours demande un vrai travail en amont. Dans ces programmes, il est très important de ne pas exclure des exclus. Il est nécessaire de réfléchir à la manière d'intégrer tous ces publics au sein d'une programmation culturelle.

Florent Labre (Label Vie d'Ange)

Philippe Henry a parlé de la perte de repères d'identité et je pense que c'est fondamental pour entrer en création. Vous avez aussi parlé de reconnaissance partagée, qui est forcément très importante. La question que je me pose est celle de l'appropriation de l'œuvre. Appartient-elle uniquement à l'artiste, parce qu'il est le vecteur de tout cela ? Ou appartient-elle à l'artiste mais aussi aux personnes détenues qui ont participé à l'atelier, et qui ont certainement fait un travail bien plus grand et bien plus profond que l'artiste intervenant ?

Caroline Caccavale

Je voudrais revenir sur les conditions de production structurée. Je pense que ce n'est pas un vain mot de dire que l'on partage l'œuvre, qu'elle est à nous tous. [...] La question de partager est aussi la question d'inventer ensemble. Et cela fait partie d'un même mouvement, ce n'est pas « petit un, petit deux », c'est quelque chose qui s'auto-construit et se nourrit dans un même geste.

2. Déconstruction et recomposition

Kamel Regaya

Le travail de création partagée est une forme de transformation quasi énergétique, d'une matière qui est là, qui n'attend pas un geste providentiel, mais qui par ce mouvement, ce processus, se transforme par elle-même et par les acteurs eux-mêmes.

Anne Toussaint

On articule la création partagée avec la question du Faire et du Dire, j'aurais envie d'ajouter la question du Défaire. Pour entrer en création partagée, il faut déjà défaire des choses dans le trio artiste, institution et coauteur non professionnel. Défaire des choses du côté de l'artiste, c'est-à-dire remettre en question sa propre pratique personnelle. Les processus de création partagée, les œuvres qui sont produites, interrogent les formes artistiques institutionnelles, l'Art légitime. Il y a aussi forcément des choses qui se défont dans l'institution. [...] Ce temps de la création n'est pas celui de l'institution. Comment faire cohabiter ces deux temps ? Ensuite, il faut défaire les représentations que chacun d'entre nous peut avoir pour en construire d'autres.

Géraldine Bénichou

La question de la création artistique, c'est faire le pari que le partage des imaginaires déconstruit des cloisonnements.

Nicolas Frize

Encore une fois, une œuvre, c'est une structure, c'est une architecture, il y a une colonne vertébrale qu'il faut inventer. On peut certes en copier une qui existe déjà, mais c'est toujours plus intéressant de l'inventer. Tout ce travail conduit à un résultat, et ce résultat est fondamental. Il doit faire l'objet d'une projection vers un tiers, un moment politique, où ce tiers reconnaît que cette chose est audible, discutable, débattable, critiquable. On ne parle pas alors de la personne, mais bien de l'œuvre, et c'est tout cela qui met du droit, ce qui est fondamental. [...] Aujourd'hui, pourtant, il y a de la Culture dans le lieu : c'est la culture de la structure du lieu, que l'on appelle culture carcérale, et qui se déploie, se travaille. Elle est en marche, elle est à l'œuvre, et elle est très puissante et très active. Y a-t-il aujourd'hui possibilité de contre-culture ? Non au sens de revendications syndicales ou de mouvements rebelles. Mais bien en tant que choses qui viendraient changer la structure, qui seraient structurantes et qui mettraient la question de la pensée, de la réflexion, de la sanction, de la circulation, du rôle de la société civile, au cœur de la façon de gérer la « boîte ».

Espaces et structure

1. Lieux permanents

Anne Toussaint

Je vais faire un prolongement aux propos de Philippe Henry, qui avait relié la question du lieu. Il y a une très jolie formule que vous avez employée, et que je trouve importante quand on parle de la permanence d'un lieu : c'est « l'incertitude acceptée ». Dans un processus de création partagée, il y a du doute, de l'incertitude, on ne sait pas où on va arriver, on n'a pas la fin.

[...] La permanence du lieu, ce n'est pas synonyme de monoforme. La prison ce n'est pas seulement l'Administration pénitentiaire, elle fonctionne comme une micro-société. A l'intérieur, pratiquement tous les Ministères sont représentés : Education Nationale, Santé, Culture. On pointe toujours du doigt l'Administration pénitentiaire, mais c'est une organisation, presque une cogestion. De fait, c'est important d'identifier des lieux. Quand on va à l'école, on va au centre scolaire. Quand on veut chercher un livre, on va à la Médiathèque, et c'est une vraie Médiathèque. Quand on va voir un film, on va dans une salle qui propose des conditions acceptables d'image et de son afin de recréer les conditions de projection dont bénéficie un spectateur de droit commun. C'est ainsi qu'il faut penser les choses, pas en termes d'actions permanentes, où ce sont toujours les mêmes qui travaillent. Nous parlons de repères. Ce n'est pas pour rien que l'Education Nationale habitue des jeunes à aller voir des films dans une salle de cinéma. C'est une reconfiguration sociale qui permet de maintenir un lien Dedans/Dehors. Il y a, à l'intérieur de la prison, des configurations qui peuvent peut-être ne pas exister à l'extérieur, mais elles peuvent être découvertes à l'intérieur et poursuivies par la suite.

Patrick Facchinetti

Créer un lieu permanent, c'est créer un Dehors à l'intérieur du Dedans.

Thierry Alves

Je partage l'idée que la création d'un espace dédié, unique, permanent, correspond à une

identification de ce qui peut se passer à l'intérieur d'un établissement pour des personnes qui ont besoin de repères. L'institution doit aussi permettre aux personnes incarcérées de préparer leur sortie à travers des repères spécifiques. Dès lors que l'on parle de repères, il faut trouver ces espaces dédiés.

Caroline Caccavale

De l'expérience que j'en ai, construire un lieu qui porte sa propre nécessité est aussi quelque chose de très physique. Nous avons construit un lieu de cinéma aux Baumettes, donc sa propre nécessité est d'avoir des salles de diffusion, des salles de montage, un plateau de prise de vues, de la construction de décors. Physiquement, cet espace prend une autre figure que d'autres espaces de la détention, qui vont avoir d'autres fonctions, ou qui vont devenir des espaces neutres, dans lesquels vont pouvoir transiter différentes actions menées dans l'établissement : un projet de spectacle, un lieu de culte. Construire un lieu permanent est aussi construire un lieu qui va générer ses propres besoins, ses propres nécessités, ses propres règles de fonctionnement. De l'expérience que j'ai de la prison, [...] c'est quelque chose d'extrêmement fort, d'une vraie violence au sens de la force que ce lieu porte. Face à cette force là, il faut aussi construire des espaces à l'intérieur, qui soient aussi forts. Il n'est pas évident d'installer à l'intérieur d'un territoire, qui a son propre fonctionnement, son propre modèle, un autre repère à la fois pour les personnes détenues et pour l'Institution.

Une personne du public

Bonjour, je suis chef de service dans un SPIP, j'avais une question sur la permanence du lieu de création et la permanence d'un artiste en résidence. N'y a-t-il pas un risque d'enfermement de la création artistique ?

Caroline Caccavale

Ce sont des choses différentes. La création d'un lieu permanent n'est pas obligatoirement la permanence d'un artiste, en tout cas dans le projet de Lieux Fictifs ce n'est pas le cas, même s'il y a des artistes qui viennent et reviennent dans ce lieu. Je crois que la question de l'enfermement

de l'artiste ou de quiconque, est une question qui se pose pour nous tous, dans notre propre vie et dans le parcours que l'on accomplit à un moment donné. [...] Je pense qu'on peut tourner en rond dans n'importe quelle situation, même un artiste qui se retrouverait dans des lieux différents, dans des projets différents. En revanche, mon expérience me fait dire que la radicalité de ce lieu oblige de façon plus violente encore à chaque fois à se remettre en jeu, se remettre en risque, se remettre en questionnement permanent, peut-être plus qu'à l'extérieur. La prison, de ce point de vue, nous met toujours dos au mur. Mais c'est un phénomène qui n'est pas propre à cela, le risque est partout, dans les pratiques professionnelles de chacun, où que l'on soit, même pour d'autres personnes qui travaillent au sein de la détention. Le risque de répéter, de tourner en rond, de ne plus remettre en question, de banaliser ce qu'on produit, est notre risque à tous dans nos pratiques professionnelles, dans nos évolutions personnelles.

Jean-Noël Pané

Justement dans ces lieux isolés, il y a plus que jamais besoin de ces lieux permanents, de quelque chose qui reste et qui résiste. Il y a des gens qui restent longtemps dans ces endroits, et si vous leur proposez des ateliers sur une semaine, cela n'a pas de sens pour eux. [...] Le fait que le lieu soit permanent ne veut pas dire qu'il ne bouge pas. Au contraire, à l'intérieur même de ce lieu qui est fixe, qui ne bouge pas, il y a des choses qui se passent tous les jours. En une semaine, on peut rencontrer sept ou huit intervenants différents. Cela bouge à l'intérieur même d'un lieu fixe.

Nicolas Frize

Effectivement, la question du lieu permanent permet beaucoup de choses. Elle permet déjà la présence du droit. Il ne s'agit plus de choses qui arrivent, qui circulent : on est sur des choses structurées. [...] Un lieu de structure, ce n'est pas le lieu d'un artiste, c'est le lieu d'une structure. Cette structure a une dynamique propre autour d'une discipline.

2. Alternatives

Géraldine Bénichou

La dernière fois que je suis entrée en prison, je suis intervenue à la nouvelle prison de Corbas. Avant, j'intervenais dans les Maisons d'arrêt de Saint Joseph et de Saint Paul, où il y a avait des anciennes chapelles, donc des lieux possibles de représentations. C'était des lieux sacrés au départ qui représentaient un accès au symbolique. Je pensais qu'un réel travail avait été fait avec l'Administration pénitentiaire en Rhône-Alpes sur la question de l'Art en prison. Mais quand je suis intervenue dans la nouvelle prison, je me suis rendue compte que le seul endroit, où il était possible d'avoir une représentation et un accès au symbolique, était le gymnase.

Catherine Bamvens (Ecole nationale d'administration pénitentiaire)

Dans certains établissements, s'il n'y a pas de lieu permanent, il y a du moins des espaces que l'on dédie à l'activité culturelle et qui sont identifiés. [...] Si on crée un lien, que les actions s'articulent autour d'un projet - la mise en oeuvre par les SPIP est importante à cet égard -, cela a aussi du sens. Nous sommes dans l'idée de pouvoir toucher un public à partir de différents médias. Certes, les lieux ne sont pas toujours les mêmes. Parfois, ce sont les chapelles. Il est vrai que dans les nouveaux établissements, il n'y a pas d'espaces culturels prévus. [...] Mais je pense qu'il y a d'autres espaces que ces lieux permanents.

Patrick Facchinetti

Ne faudrait-il pas tendre vers un lieu permanent, où il y a aurait une pluralité de formes d'expression ?

Sylvie Minvielle (DRAC Aquitaine)

Et bien je ne sais pas. Je ne nie pas l'intérêt des formes qui nous sont proposées ici. Mais il y a d'autres formes d'expressions. Je trouverais dommage que l'on focalise le débat sur la question de la permanence artistique avec un lieu permanent en centre pénitentiaire, étant donné toutes les possibilités que nous avons dans tous les établissements. Je trouve formidable d'avoir eu ces présentations, cela

nous donne de l'énergie pour inventer de nouvelles formes. Ceci dit, cette forme est-elle modélisable partout, faut-il tendre vers cela ? Ne faudrait-il pas tendre plutôt vers la pluralité des formes d'intervention ? Pour être très pragmatique, je pense à un nouveau lieu pénitentiaire dans les Landes, perdu au milieu des pins, dans lequel je ne vois pas comment on pourrait installer un lieu artistique permanent. Il faut être réaliste. Inventons d'autres formes.

Sylvie Manaud-Benazeraf

Les futurs programmes de réhabilitation de vieilles structures ou de construction de nouveaux établissements pénitentiaires vont intégrer les orientations de la loi pénitentiaire de 2009. La question des espaces sera prise en compte dans l'accès aux dispositifs de prévention de la délinquance. Tous les établissements pénitentiaires auront des espaces dédiés à un pôle d'insertion, un pôle culturel. L'architecture carcérale est effectivement très importante. Il y a aujourd'hui une interaction qui se joue au sein des établissements entre les espaces et les politiques d'accompagnement des publics. Le Louvre, qui travaille avec nous depuis trois ans, collabore avec l'APIJ (Agence publique pour l'immobilier de la justice) sur la nécessité de modeler les espaces pour recevoir une pluralité de propositions.

Temporalité

Caroline Caccavale

Un élément important à prendre en compte dans ce type de projet est la question du temps qui s'installe pour construire, partager, inventer ensemble. Au départ d'un projet, nous disons aux personnes détenues : « ça va être possible de mener un projet avec vous, on a les autorisations, on a le lieu, les moyens, et ça va être possible pour vous de descendre de vos cellules et de prendre part à ce projet ». La première rencontre se fait sur cette possibilité. Après, chemin faisant, il y a quelque chose de l'ordre d'une nécessité qui se construit. C'est quelque chose qui existe préalablement, se nourrit mutuellement et arrive à nous à un moment donné. Le temps est absolument important, parce que cela passe par différentes étapes. Je pense que ce qui importe est ce chemin qui nous amène entre cette possibilité de faire un projet artistique et la nécessité de le faire, à la fois pour les personnes détenues et pour les artistes.

[...] La mise en coopération des personnes [...] est un travail dans la durée, pour qu'il y ait un lieu qui agisse à l'intérieur de la prison comme lieu permanent légitimé, de travail, de formation, de création artistique, qui construit aussi sa propre existence dans la réalité, le contexte physique de la prison. Dans cette aventure de construction d'un lieu et d'un temps - car construire un lieu permanent c'est aussi construire un temps à l'intérieur du temps de la prison -, il faut travailler sur la mise en coopération des artistes, des personnes détenues, mais aussi de l'institution. Un espace de création, qui dans sa permanence questionne sans arrêt ces questions du mouvement, du nouveau, de ce qu'on remet en jeu, permet quelque part à l'institution, au lieu même, de pouvoir aussi ouvrir des brèches et se régénérer par rapport à cette force d'inertie produite par le lieu même.

Anne Toussaint

La question de la permanence des lieux de création artistique permet de travailler ces questions-là. Dans les projets éphémères, nous nous nommons nous-mêmes intervenants : on rentre, on sort. Ce qui m'a permis de construire et de faire évoluer mon travail, c'est le fait d'y être depuis longtemps. J'ai pu comprendre comment fonctionnait l'institution. On ne peut pas aller travailler en prison sans s'interroger sur sa structure, sur son fonctionnement, sur la question culturelle des rapports entre les uns et les autres, de ce qui se dit dans les couloirs, ce qui se vit au quotidien. [...] Ce qui est important, [...] c'est qu'il modifie les rapports structurels à l'intérieur de l'institution. A la Santé, l'atelier vidéo transforme les rapports entre les personnes détenues et le personnel de surveillance. Quand une personne détenue est inscrite depuis longtemps, et qu'elle demande à venir en atelier, le surveillant identifie des choses, qui ne sont pas de l'ordre de la suspicion ou de la surveillance à proprement parler. On voit bien la différence entre le vendredi et le lundi, comment la circulation se fait à l'intérieur de la prison. Christophe et Jean Noël pourraient témoigner que la permanence du lieu crée une circulation nouvelle qui est possible et influence les modes de relations, avec les personnels de surveillance ou avec les personnels d'insertion... La permanence du lieu crée quelque chose de l'ordre de l'habitude. C'est paradoxal, car la prison est le lieu de la répétition, du ressassement. On pourrait penser, qu'à cause de sa permanence, le lieu soit aussi dans la répétition. Et c'est là où il faut être vigilant.

Christophe Beckers

Ce n'est pas comme si les artistes venaient proposer quelque chose, faire leur petit spectacle et partir. On sait qu'il y a encore des choses derrière, qui vont se construire et que nous pourrions encore y participer. Pour les autres détenus qui n'ont pas eu la chance d'y participer, parce que les ateliers accueillent très peu de personnes, cela donne de l'espoir. Cela ouvre quelque chose.

Sylvie Manaud-Benazeraf

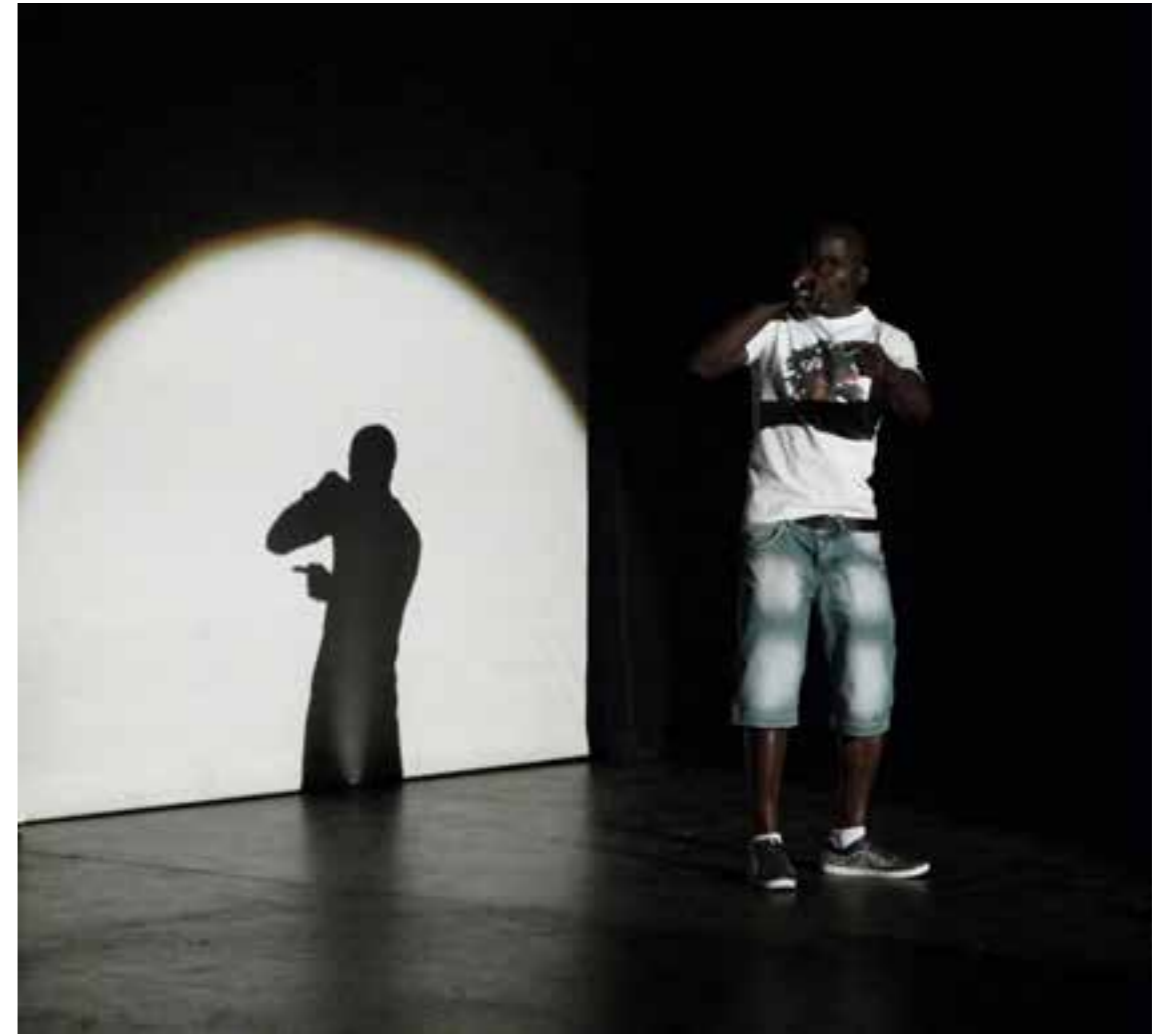
La permanence permet de donner une lisibilité et d'inscrire la création artistique comme un point fort.

Kamel Regaya

Il me paraît important que les choses se fassent dans un cadre qui n'est pas ponctuel, car si les choses se font ponctuellement, il s'agit alors d'un projet participatif, et non de création au sens véritable du terme. La création se réalise sur le long terme, elle nécessite une certaine durée.

Jean-Noël Pané

Vous avez évoqué la question des choses éphémères. Mais pour nous, c'est là le problème. On voit souvent arriver des gens avec beaucoup de motivation, qui nous proposent un atelier sur une semaine, mais il n'en reste rien. Pour nous, il ne reste qu'une frustration : on a touché quelque chose, on l'a effleuré, mais on n'est pas rentré dans le fond des choses. Pour les politiques, un peu de théâtre, une exposition sur quatre jours, cela fait bien, c'est suffisant. Mais pour nous, c'est de la poudre aux yeux. Justement dans ces lieux isolés, comme la prison des Landes que vous évoquez, il y a plus que jamais besoin de ces lieux permanents, de quelque chose qui reste et qui résiste. Il y a des gens qui restent longtemps dans ces endroits, et si vous leur proposez des ateliers sur une semaine, cela n'a pas de sens pour eux.



Impacts

1. Relationnel

Anne Toussaint

Ce qui est important dans la permanence du lieu, c'est qu'il modifie les rapports structurels à l'intérieur de l'institution. A la Santé, l'atelier vidéo transforme les rapports entre les personnes détenues et le personnel de surveillance.

Caroline Caccavale

On voit bien la différence entre le vendredi et le lundi, comment la circulation s'effectue à l'intérieur de la prison. Christophe et Jean Noël pourraient témoigner que la permanence du lieu permet une circulation nouvelle, qui influence les modes de relations avec les personnels de surveillance ou les personnels d'insertion. [...] Elle crée quelque chose de l'ordre de l'habitude. C'est paradoxal, car la prison est le lieu de la répétition, du ressassement.

Christophe Beckers

C'est sûr que les relations changent entre le surveillant et le surveillé. Il y a une sorte de respect qui s'installe, on est vu autrement que par rapport à son casier judiciaire ou à son délit. Le surveillant voit bien qu'il y a un changement, que l'on est dans la démarche d'aller vers autre chose, que ce qu'on peut connaître de notre vie en général et de la détention. [...] Pour les autres détenus qui n'ont pas eu la chance d'y participer, parce que les ateliers accueillent très peu de personnes, cela donne de l'espoir. Cela ouvre quelque chose. Il y a aussi la question du regard que l'on porte ensuite sur la détention. Avant de participer aux ateliers, je ne souhaitais pas entrer en relation avec l'Administration. Ma participation aux ateliers a ouvert quelque chose. Aujourd'hui, je sais que sans la Direction, les choses ne peuvent pas se faire. Cela a inversé mon regard et mes relations avec les surveillants et les autres personnels de l'Administration.

Jean-Noël Pané

Il n'y a pas que les Services pénitentiaires qui ont un regard sur nous, les autres détenus aussi nous regardent. Nous sommes isolés quelque part, parce que nous sommes privilégiés. Cet espace culturel crée une problématique avec les autres détenus. Ils disent : « Ah, vous avez l'atelier, vous faites des choses, cela vous sort du quotidien ». Le personnel pénitentiaire aussi voit que notre comportement a évolué, donc nous sommes mieux perçus, nous avons la possibilité d'avoir des cellules plus correctes. Par contre, avec les autres détenus, une fois que l'on sort de ce lieu, il faut trouver un juste équilibre.

[...] Les gens qui m'ont vu il y a quelques années, quand je suis entré en prison et qui me voient aujourd'hui, se rendent bien compte que je ne suis plus le même individu. Ils se disent qu'eux aussi pourraient vivre ce même processus. Ils comprennent qu'il y a quelque chose qui se passe. C'est un lieu un peu secret, on est à l'écart de tout le monde, mais les autres voient le résultat, ils nous voient changer et ça leur donne envie de venir à leur tour. J'ai aussi envie de transmettre ce que l'on m'a transmis, avec mes mots, avec ma façon d'être, parce que c'est important que tout le monde ait la possibilité de se questionner, de créer.

Saïd M'Sa

Bien sûr que nous laissons des traces réelles. Il y a des jeunes qui voient ce que je fais tous les jours et je suis content que cela les questionne et leur sert de modèle.

Jean-Noël Pané

Pour rebondir sur ce que dit Saïd, je pense qu'il y a nous, mais il y a aussi ceux qui viennent après nous. Donc il est important que nous laissions une trace positive de notre passage dans ces ateliers.

2. Processus de changement

Jean-Noël Pané

On se met en travail, et on se change à l'intérieur. Quand j'ai intégré la formation, je me suis dit : « Super, on n'est que huit, je vais être dans mon coin, personne ne va m'embêter ». C'était tout le contraire en fait. Il a fallu que je partage ce travail avec les autres. Il m'a été très difficile de me confronter à d'autres détenus sur un même projet. Il a fallu du temps, et j'en avais. On ne change pas en une semaine ou en quinze jours, en tout cas, on ne prend pas conscience des choses qui peuvent être importantes pour nous et que l'on peut ensuite imprimer dans nos vies au quotidien. Je ne pourrais pas dire le temps que ça a pris pour moi, seuls les intervenants pourraient le dire. En tout cas, je me suis vu changer dans ma façon d'être avec les autres, avec l'Administration ou avec les autres détenus. Avant, l'Administration ou une personne détenue était la même chose pour moi : je ne voulais pas en entendre parler, il n'y avait que moi. Je m'isolais dans mon monde. On m'a fait sortir de tout ça, et j'en suis très heureux. On m'a permis de faire des choses que je ne pensais pas possible. Cela ne me dérange pas qu'on vienne m'embêter un peu. Embêtez-moi encore si vous voulez, parce que cela ne me fait que du bien.

Christophe Beckers

Bien sûr, chacun a sa propre personnalité. J'ai attrapé la chose et je me suis vraiment reconstruit. Si je n'avais pas eu accès à cette Culture et à toutes ces démarches, je n'aurais pas pu me reconstruire et je serais une autre personne. Cela m'a permis de réfléchir à qui j'étais réellement, à refaire tout un chemin et à savoir qui je voulais être après, pour mon futur. Toutes ces actions permettent d'amener des réflexions, non pas sur les délits qu'on a faits, mais sur qui on est, qui on veut devenir, ce qu'on va faire.

Dedans / Dehors

Halima Chebli (Protection judiciaire de la jeunesse)

Au sein de l'Administration pénitentiaire, les choses évoluent même si cela a mis du temps. Je m'interroge sur les passerelles possibles une fois que les personnes sortent de prison. Tout à l'heure, Saïd parlait des difficultés dans les quartiers. [...] J'ai l'impression que nous sommes en train de nous enfermer. Il est très important de construire une continuité. Comment faire ensemble pour que cela perdure, et que ceux qui sortent ne reviennent pas.

Saïd M'Sa

De toute façon, l'enfermement commence dehors. Dehors, on est déjà enfermé. On ne travaille pas assez cette question de la Culture dans les quartiers. Rien ne bouge dehors, il n'y a pas de réelles volontés d'y amener des acteurs culturels. J'espère que cela va changer, mais pour le moment je n'ai rien vu venir. Et des jeunes rentrent en prison. [...] La préparation à la sortie relève de la responsabilité de l'Etat, de l'Administration. Il n'y a pas de préparation à la sortie, sinon je ne serais pas rentré quatre fois en prison. Si dès la première fois on m'avait préparé et accompagné, je n'y serais pas retourné. Il y a un réel problème.

Anne Toussaint

Je pense qu'il faut créer des relais et associer la population carcérale à la programmation culturelle au sein des établissements. Vous êtes de vrais relais, et vous faites un vrai travail. Le travail n'est pas seulement tourné vers l'extérieur, il est aussi tourné vers l'intérieur. Le lieu n'est pas une bulle où nous sommes entre nous.

Sylvie Manaud-Benazeraf

Sans vouloir être provocante, je ne sais pas si nous avons à nous préoccuper du devenir. Quand une personne est libérée, elle retrouve sa citoyenneté, qu'elle ne doit pas perdre en prison, mais qu'elle va retrouver à l'extérieur. Je pense qu'il faut lui redonner cette liberté de pouvoir se réintégrer comme elle le souhaite avec ce qu'elle a capitalisé. Cela pose la question des formes de contribution.

Frédéric Ortiz

Nous avons deux résidences. Une résidence « dans le dedans », à l'EPM de La Valentine, dans le cadre d'une convention avec la PJJ et un laboratoire de création en ville, le théâtre Off. Il y a une passerelle incessante entre le Dehors et le Dedans. L'histoire est très simple : je considère que la prison est un lieu ordinaire, et que la Culture est un accès. [...]

À partir de là, je fais découvrir ce que je sais faire à des jeunes, en pensant que ces jeunes n'ont pas eu la chance d'y avoir accès avant. Et là, je mesure l'échec politique de ce qui ne s'est pas fait dans les quartiers, en milieu rural. Cela veut dire que dehors, nous n'avons pas fait ce qu'il fallait pour certains.

En 2010, la Directrice Michèle Paquentin a demandé à l'un de nous de devenir éducatrice technique de théâtre. [...] À partir de là, nous avons décliné un certain nombre de choses. Ce qui se fait à l'intérieur de la prison, les écritures, les impressions que nous avons de ces jeunes, la réalité, nous les mettons au service de la prévention de la violence, avec l'Education Nationale, les Rectorats d'Aix, Marseille et Nice, et le Conseil régional. Depuis cinq ans, il y a un dispositif appelé « Parloirs sauvages ». C'est une rencontre de trois jours dans les lycées qui en font la demande, sur des conversations citoyennes à travers des propositions artistiques, des ateliers sur « Être et Paraître » et des échanges avec des professionnels de la Justice et de la Police. Cela permet à des jeunes en difficultés d'avoir accès à la citoyenneté et en même temps à la Culture. La Culture peut devenir un média pour sensibiliser et informer car la plupart du temps ces jeunes ne sont pas informés. Il y a le dehors et le dedans sur le plan de la Culture, mais également au niveau de la prévention des violences.

Anne Toussaint

Je pense qu'on ne peut pas aller dedans sans penser au dehors. Ce qu'on amène dedans, c'est essentiellement du dehors. On ne va pas dedans pour rester dedans, sinon on participe au système. Nous sommes très sensibles à la continuité. Il y a une notion qui n'a pas encore été employée, c'est celle de la construction de parcours personnels. Ces parcours se développent à l'intérieur de la prison, mais après, on en fait quoi ?

[...] Nous sommes aussi confrontés au cas de personnes qui sont avec nous en atelier et qui partent, pas pour sortir mais pour aller dans une autre prison. La question, c'est aussi celle du parcours de prison en prison. L'idée d'un lieu permanent peut aussi aider à la circulation entre les personnes entre les différents établissements pénitentiaires.

[...] Il y a des choses qui se construisent pour les personnes qui participent aux ateliers, de manière très différente pour les uns et pour les autres. La perception de ce que l'on construit à l'intérieur, une fois qu'on est sorti, peut prendre des formes différentes. À l'intérieur, on a une projection qui est, comme le disait Christophe : « je m'envisage autre, autrement dans le futur ». Et parfois, quand on sort, la vie reprend le dessus. Il nous a semblé intéressant de pouvoir réfléchir à un espace intermédiaire. Il est bien évident que l'on ne va pas prendre les personnes par la main et les conduire de structure en structure. L'idée est bien évidemment qu'ils soient intégrés dans le droit commun. Réfléchir à l'intérieur en terme de validation des acquis, qui peuvent être mis à profit à l'extérieur. La validation des acquis de l'expérience dans la question d'un processus culturel et artistique, c'est du travail.

La question de l'insertion et du Dedans/Dehors nous confronte à cette question, qui est générale à l'ensemble de la société : l'insertion passe par le travail, mais quel travail ? Bien souvent, les seules propositions sont le bâtiment et les espaces verts. Peut-être y a-t-il d'autres possibles.

Caroline Caccavale

Il faut aussi contractualiser ces réalités : la réalité de travail - parce que c'est quand même un processus de travail -, et la réalité des processus de formation - parce qu'on apprend à faire des choses qu'on ne savait pas faire avant. Dans cette idée de quelle est la place de chacun là-dedans, il faut aussi que cette chose-là soit nommée de façon très concrète à travers des contrats de travail, d'auteur, d'interprète, qui doivent être absolument les mêmes que ceux qu'on pourrait proposer à l'extérieur. Il faut être extrêmement vigilant sur ce point. Bien sûr, il y a toujours la question économique qui va avec, comment trouver l'économie du projet artistique, du salaire des artistes, des personnes détenues. Bien sûr, tout cela est compliqué, mais cela fait partie intégrante du projet, ce n'est pas en dehors de ce que nous devons mettre en œuvre.

Gwenola Drillet

Le GRETA, l'organisme formateur au sein de l'établissement pénitentiaire, nous a demandé de prendre des personnes détenues en stage d'insertion professionnelle. Anne Toussaint disait que traditionnellement, les propositions de formation pour les hommes étaient « bâtiment et espaces verts ». Pour les femmes, c'est cuisine, entretien et secrétariat. Nous accueillons des personnes qui ont suivi une formation en secrétariat, car nous sommes en mesure d'intégrer au sein de nos équipes tout ce qui est logistique.

Patrick Madigou

Je ne me fais pas d'illusions. Nous n'allons pas transformer les détenus en Maison d'arrêt en personnes, qui une fois sorties, vont faire du théâtre ou de l'audiovisuel. L'action culturelle est un moment qui crée de la mobilisation, de la dynamique, une image positive de soi. C'est cette dynamique qui doit être utilisée à l'extérieur.

[...] Ce sont des énergies quotidiennes. Depuis l'intérieur, nous sommes peut-être mieux placés que les personnes de l'extérieur pour voir les évolutions de l'Administration pénitentiaire. Il y a quinze ans, la possibilité de permissions culturelles était inimaginable. À la Maison d'arrêt de La Santé, nous avons un objectif de 10% de permissions culturelles. Au TGI de Paris, la participation aux activités culturelles entre dans l'aménagement de peine et la possibilité d'avoir des réductions de peine supplémentaires : un grand pas a été fait. On est cependant très loin d'une telle avancée au niveau de l'exécution des peines en milieu ouvert.



Milieu ouvert

Patrick Facchinetti

Nous évoquons les partenariats entre les structures culturelles et celles de la Justice. Nous avons travaillé longuement à la façon d'inscrire la Culture au sein des peines alternatives à l'incarcération. Les représentants du ministère de la Culture et de la Communication nous indiquaient que ces personnes, une fois sorties, bénéficiaient des dispositifs de droit commun. Comment peut-on envisager des formes de collaboration avec le Ministère et ses services ?

Patrick Madigou

Je n'ai pas les solutions. Il est certain qu'une partie du public que nous suivons en milieu ouvert ressemble terriblement au public que nous avons en milieu fermé. Ce sont des gens qui ne sont pas en capacité d'intégrer le droit commun sur un simple claquement de doigts. Il est nécessaire de les y accompagner, et c'est peut être une des missions de cette exécution de peine en milieu ouvert afin de prévenir la récidive.

[...] De moins en moins de personnes détenues sortent en sortie sèche. De plus en plus de personnes sortent en aménagement de peine. Pourtant, l'accompagnement culturel s'arrête aux portes de la prison. À part quelques actions de TIG dans des structures culturelles, il n'y a pas eu le même travail que celui fait en prison depuis une vingtaine d'années. Il y a tout un terrain à défricher de ce côté-là, parce que l'avenir passe par là : de plus en plus de peines seront exécutées en milieu ouvert, avec des publics qui n'ont jamais eu accès à la Culture. Il faut utiliser le temps d'exécution de la peine pour remobiliser la personne et l'ouvrir sur quelque chose.

Sylvain Kouao

Nous suivons peu de mineurs en détention, ce qui ne veut pas dire, bien sûr, qu'il ne faut pas s'en occuper. Par contre, nous suivons beaucoup de mineurs à l'extérieur. Ils sont dans cette situation, parce qu'ils ont rencontré des difficultés dans leurs modes de relations avec les autres. Notre mission est de provoquer un décalage pour leur permettre de réintégrer les dispositifs de droit commun. Quand nous construisons des partenariats, nous recherchons une plus-value éducative.

2. Collaborations

Acteurs et missions

1. Les SPIP (Services pénitentiaires d'insertion et de probation)

Pierre Gadoin

La mission des SPIP est de coordonner les actions culturelles. [...] Mon travail est d'impulser une politique d'insertion, discutée avec un Chef d'établissement, afin que tout détenu ait quelque chose auquel s'accrocher. [...] Quand j'accomplis ce travail avec mes équipes, je cherche à créer un processus de changement pour les publics, la prison et la société, qui va essayer d'amener les gens un peu ailleurs que là où ils étaient quand ils sont rentrés. Je cherche à faire en sorte que chacun puisse s'engager dans une dynamique, dans un aménagement de peine dans l'optique d'une préparation à la sortie.

[...] Cela n'a pas été dit, mais nous sommes dans une institution qui a énormément évolué en peu de temps. Mon travail et celui des chefs d'établissements est de rendre possible ce qui vous a été présenté et ce n'est pas une mince affaire.

Patrick Madigou

Pour la programmation culturelle, nous la travaillons avec l'Etablissement, et nous considérons qu'elle doit être diversifiée et adaptée. Diversifiée, car elle doit toucher le plus grand nombre de personnes détenues et adaptée au niveau des disciplines. Elle doit aussi être diversifiée, parce que c'est le seul espace de choix qu'à une personne détenue en prison. [...] Notre intérêt est que les personnes que l'on nous a confiées, quand elles réintègrent la société, ne soient pas au même niveau qu'elles ne l'étaient avant leur entrée, sinon cela produit les mêmes effets. Tout l'objectif est là. Je voudrais revenir à l'Administration Pénitentiaire. Le développement des activités culturelles est considérable depuis quelques années, et notamment depuis la création des SPIP. Peu d'administrations en France ont fait un tel cheminement. Si vous vous placez en face d'une prison tous les jours, vous verrez un grand nombre d'intervenants rentrer. Je ne suis pas certain qu'ils soient aussi nombreux à rentrer au sein de l'Education Nationale. On est passé

en vingt ans de professionnels de la prison à des professionnels de la Culture rentrant en prison.

2. Les établissements pénitentiaires

Sylvie Manaud-Benazeraf

Nous avons des actions à mener sur la sensibilisation des personnels à la Culture. Vous avez, vous, institutions culturelles, des actions à mener. Nous devons, nous, les favoriser.

Thierry Alves

Les personnels [...] contribuent à la pleine réussite du travail qui est fait. A Marseille, j'ai des personnels qui sont pleinement associés au travail qui est fait, qui œuvrent avec beaucoup de volonté pour que les difficultés du quotidien puissent être écartées, afin que les intervenants puissent exercer leurs activités dans les meilleures conditions possibles. [...] Je voudrais également signaler que des actions sont menées à l'extérieur : des personnes détenues obtiennent des permissions, peuvent se rendre sur des lieux d'activités. J'ai du personnel de direction et d'encadrement, qui accompagne ponctuellement des personnes détenues à l'extérieur pour aller visiter un musée, participer à des créations théâtrales, assister à différentes représentations.

Gwenola Drillet

Il y a eu des périodes de creux pour nous aussi. Le personnel de surveillance joue un rôle clé. Nous n'avons pas accès aux lieux sans eux. Depuis toutes ces années, j'ai vu une évolution de leur perception de ce que nous faisons. Même si les artistes changent, les surveillants les identifient comme venant du TNB. Une confiance s'instaure, qui permet de travailler dans de meilleures conditions.

3. Les artistes

Kamel Regaya

Je crois qu'il faut poser des préalables, sans quoi nous partons battus. Quand j'interviens en atelier, la

question que je me pose est : « qu'est-ce qu'on partage ? ». Bien sûr, on partage la création, pour moi ce n'est pas une question de place ou de position. Le préalable c'est de comprendre qu'on ne peut pas partager les places des uns et des autres, ni celle de l'Administration, ni celle des détenus, ni la nôtre d'ailleurs. Et moi, je tiens ferme à ma place. Non pas parce que je la défends, mais parce que je pense depuis ma place, je ne pense pas depuis la place de l'autre. Ce qui finalement nous amène vers des expériences douteuses est l'introduction d'une forme de symétrie. On fait un peu comme les enfants : toi tu vas jouer à ça et moi je vais jouer à ça. [...] Ce n'est pas une relation de confrontation de places.

Nicolas Frize

Notre travail politique, notre travail de droit, est de déterminer les conditions à mettre en œuvre pour que chacun se sente attendu et autorisé à faire un travail. Ce n'est pas un travail d'expression, c'est un travail d'écriture et d'interprétation. Il ne s'agit pas de parler de soi, il s'agit de parler de quelque chose. Je suis personnellement très attaché à ce qu'on ne parle pas de prison en prison, ni de santé à l'hôpital, ni d'enfance à l'école, mais que l'on soit présent dans n'importe quel lieu, avec tous les sujets. En effet, on traite de sujets. Nous apportons d'abord une technicité dans la façon d'aborder les choses. Ce n'est pas fermé, toutes les technicités sont possibles, nous sommes là pour proposer des modalités de formes, qu'il faut sans cesse réinventer, ce qui est un travail assez technique. Il y a de la formation professionnelle dans tout cela.

Anne Toussaint

Le rôle de l'artiste est de travailler sur la question des représentations, et donc de faire travailler l'ensemble de la société civile pour faire avancer la question des prisons. L'une des responsabilités de l'artiste est de savoir quelles œuvres on produit à l'intérieur de la prison et à quoi on les destine. Sont-elles là pour se regarder soi-même, ou pour poser un débat politique, philosophique et esthétique ? Cela pose aussi la question du travail. Un artiste intervenant en prison y vient pour travailler et produire. Je ne viens pas pour faire faire du cinéma, je viens pour produire des choses. Je suis dans ma fonction professionnelle. Je me déclare comme intermittente, parce que je viens pour réaliser, faire du cadre du montage. Et j'apparais sur le générique à ce titre-là. Il faut amener le monde de la Culture à une réflexion sur la question de la production des œuvres hors système de production officielle.

Cadre d'intervention

Sylvie Manaud-Bénazeraf

Rappelons-nous le cadre dans lequel l'Administration pénitentiaire évolue, qui a porté ses missions au niveau législatif avec la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009. C'est à la fois reconnaître et compléter cette mission de service public, qui préexistait depuis la grande loi sur le service public pénitentiaire de 1987, et c'est aussi redonner de la lisibilité et de l'efficacité à ce que doit être l'action de l'Administration pénitentiaire. Elle est toujours dans une dichotomie entre mission de garde et mission de réinsertion. La loi pénitentiaire porte la mission d'insertion au même niveau que la mission de garde et de fait, elle sanctuarise un certain nombre de droits pour les personnes détenues. La loi pénitentiaire est constituée de cent articles concernant aussi bien les personnels de l'Administration que les personnes détenues. Cette reconnaissance du droit, - droit d'accès aux activités par exemple -, prend désormais un caractère législatif. Au-delà de cela, l'Administration pénitentiaire est une administration qui ne peut fonctionner seule. Elle n'a de sens que si elle fonctionne avec d'autres institutions, et c'est ce que dit l'accès au droit. Le droit à la culture, à l'enseignement, à l'expression collective. Cela signifie renforcer la nécessité des autres services publics - Culture, Education Nationale -, de venir et de travailler en lien avec l'Administration pénitentiaire. L'Administration pénitentiaire n'est pas en dehors de la société, elle est dans le droit commun et elle demande à y être.

Nicolas Frize

L'Administration disait il y a quelque temps qu'il ne pouvait pas y avoir de contrat sous la contrainte. On mélangeait habilement la question du droit et la question du contexte. Je pense qu'il peut y avoir contrat sous la contrainte, parce que la contrainte ne s'applique pas à l'endroit du travail : le travailleur est un travailleur, il n'est pas un détenu. De même, on peut avoir toute une série de contrats, qui permettent de réguler les relations entre les personnes. Le contrat de travail est un vecteur pédagogique culturel fondamental. C'est lui qui montre que l'on n'est pas payé parce qu'on travaille et que l'on ne travaille pas pour être payé. On est payé, parce qu'on a un contrat et on travaille parce qu'on a une compétence.

Jeff Benignus

Quel statut avons-nous, lorsque nous intervenons en prison et dans tous les ateliers de pratique artistique que nous faisons ailleurs ? Nous sommes des artistes, des créateurs, mais socialement nos actions sont régies par des lois. Dans le domaine du spectacle vivant, nous sommes intermittents la plupart du temps. Les artistes ne le savent pas toujours, mais il y a des règles extrêmement précises, définies par des conventions collectives, qui fixent le cadre de nos métiers. Nous avons de la peine à nommer ces actions, que nous qualifions d'ateliers de pratique artistique. Nous nous appelons intervenants, mais ce terme n'existe pas, il est d'ailleurs difficile à employer devant certains syndicats. Ce que nous faisons, quand nous intervenons en prison, s'appelle des activités connexes dans les conventions collectives, qui sont censées régir nos métiers. Nous sommes tous concernés par cela, et nous n'en parlons pas. Et pourtant, lorsque nous intervenons en prison, nous sommes hors la loi. La question est de savoir quel est notre métier. Le métier d'un comédien se passe sur un plateau, mais heureusement dans d'autres lieux aussi. Hors, c'est récent que les créateurs mènent des actions culturelles en direction de publics.



De gauche à droite : Anne Toussaint, Régis de Martrin-Donos, Jean-Marie Besset, Sylvie Manaud-Bénazeraf, Frédéric Ortis, Patrick Madigou, Patrick Facchinetti

Logique partenariale

Caroline Caccavale

Se pose la question de la cohabitation. On se retrouve sur un territoire commun, dans lequel chacun va devoir prendre des risques, se déplacer. Dans cette complexité, il n'y a pas quelque chose qui réduit l'autre. La question n'est pas comment je réduis la prison, ou comment la prison réduit la question artistique, elle est de savoir comment tout cela va se mettre en travail. C'est cette mise en travail qui crée du possible et du mouvement, qui est absolument nécessaire pour tout le monde : les personnes détenues, les artistes, mais aussi l'institution elle-même.

Anne Toussaint

Le lieu créé n'est pas complètement déconnecté de l'institution : il s'agit de recréer un troisième cadre. Il y a le cadre de l'Institution et le cadre du processus de création artistique qui est différent. Tout l'enjeu d'aller est de co-construire ce troisième cadre, c'est donc aussi de la création partagée. Pour que du possible puisse se produire, il faut qu'il y ait un cadre. Cela engendre du déplacement et de la prise de risque du côté de l'institution, de l'artiste ou des co-auteurs.

Patrick Facchinetti

L'article 3 de la loi pénitentiaire stipule que les collectivités territoriales doivent missionner leurs services pour proposer des actions et travailler en partenariat avec l'Administration pénitentiaire. Quel constat faites-vous ? Y a-t-il mobilisation des services culturels des collectivités territoriales, ou ce mouvement est encore timide ?

Patrick Madigou

Je dirais que cela progresse globalement. L'Administration pénitentiaire reçoit les personnes qui lui sont confiées. Il y a soixante-cinq mille personnes en détention et cent quatre-vingt mille en milieu ouvert qui exécutent une peine. Actuellement, de nombreux partenariats se nouent à l'intérieur de la prison, des partenariats et notamment culturels, il y en a beaucoup moins en milieu ouvert.

Sylvie Manaud-Bénazeraf

Quant aux collaborations, je pars du principe que tout est maillage, tout doit se réaliser en lien. La vie en prison est faite de différents espaces, différents lieux. Si on se trouve dans la perspective d'une mission de prévention de la récidive, l'ensemble des acteurs va devoir oeuvrer ensemble dans une confrontation mutuelle dans le bon sens du terme.

[...] Il est évident que c'est le DSPIP qui a en charge la mise en œuvre des actions culturelles. L'initiative lui appartient, mais l'action doit être menée en lien étroit avec les personnels et la structure pénitentiaire. [...] La pérennité, c'est aussi la ré-interrogation constante de la programmation, de la manière de travailler.

Patrick Facchinetti

Les projets ne peuvent se développer harmonieusement que, s'il y a un véritable binôme entre le chef d'établissement et le DSPIP.

Gwenola Drillet

Le projet d'intervention en prison du Théâtre National de Bretagne date de 1991. [...] C'est une volonté politique de la direction. [...] Ce qui est fort, c'est la pérennité de ce projet. Même si nous n'avons pas de lieu permanent, cette pérennité fait que les personnels de surveillance et les directions successives ont fait en sorte que le projet perdure. Le projet n'est pas né de la volonté du directeur du TNB actuel, François Le Pillouer, mais il a eu à cœur de le poursuivre, par-delà les changements de fonctionnement. Nous sommes partis de ce qu'est le théâtre : un lieu de production et de diffusion de spectacles. Nous essayons d'avoir ce panel de possibles de nos savoir-faire et de les décliner avec nos partenaires : le SPIP et les médiateurs culturels, qui n'existent plus en tant qu'agents de Justice, mais qui sont maintenant issus de la Ligue de l'Enseignement. Les fonctionnements ont beaucoup évolué depuis 1991.

Clémentine Girard

Je travaille aux relations publiques de la Filature, Scène Nationale à Mulhouse. Depuis 1993, nous menons des ateliers à destination des personnes placées sous main de justice. Nous avons la chance

d'être inscrit dans le dispositif Culture - Justice et de recevoir chaque année quinze mille euros de la DRAC et de la DISP. Nous menons quatre projets par an dans tout le Haut-Rhin. [...] Je voulais saluer tout le travail fait avec le SPIP. Il y a un référent Culture par antenne SPIP dans chaque établissement pénitentiaire, ils sont vraiment très engagés. Quand nous venons en atelier, nous avons l'impression que la Culture est constamment là par le biais de la bibliothèque ou des concerts. A la Maison centrale d'Ensisheim, nous ne pouvons parfois pas intervenir toutes les semaines car beaucoup de choses sont proposées aux personnes détenues : musique, arts plastiques.

Sylvie Manaud-Benazeraf

Nous avons l'habitude de faire du travail de proximité, car c'est ce qui marche le mieux. Il faut être dans une logique de bonnes pratiques. Cela doit venir du terrain.

Thierry Alves

Les personnels [...] contribuent à la pleine réussite du travail qui est accompli. A Marseille, j'ai des personnels qui sont pleinement associés au travail qui est fait, qui œuvrent avec beaucoup de volonté pour que les difficultés du quotidien puissent être écartées, afin que les intervenants puissent exercer leurs activités dans les meilleures conditions possibles. [...]



Limites et contraintes

1. Financières

Anne Toussaint

S'agissant de la question des financements, nous, - en tant que structure indépendante travaillant au sein des établissements pénitentiaires -, avons constaté un glissement financier. Il y a un certain nombre de financements auxquels nous n'avons plus accès car ils sont octroyés aux institutions culturelles.

[...] On ne peut pas penser une action culturelle en prison sans la penser dans le cadre d'une action culturelle globale. Il est donc très important de solliciter les collectivités territoriales. Il faut aller au front pour chercher d'autres partenaires afin que tout ne repose pas sur les financements issus du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de la Justice.

Gwenola Drillet

Le TNB est aidé par la DRAC de manière globale, mais nous n'avons pas de financement fléché au niveau du ministère de la Culture sur cette action particulière. [...] Nous n'avons pas d'aides spécifiques de la DRAC mais le SPIP nous aide encore, même si les crédits diminuent.

Pierre Gadoin

Il y a quelques années, nous avons des médiateurs culturels et des chargés de missions pour le développement culturel en milieu pénitentiaire. Pour rendre efficiente cette politique, nous avons besoin de ces acteurs et ils ne sont plus là. Nous évoquons le rapprochement avec l'hôpital, l'Education Nationale. Nous n'avons pas aujourd'hui d'équivalents au niveau des professionnels de la Culture qui nous aideraient à faire de la programmation culturelle. Chaque année, j'élabore pour l'année suivante une programmation culturelle qui tient compte d'un budget restreint, de travailleurs sociaux qui sont occupés à répondre aux besoins des publics incarcérés et qui ont très peu de temps. Je me bats aujourd'hui pour que la Culture soit le vecteur d'une politique d'insertion, et soit liée à ce que l'on propose à toutes ces personnes.

Patrick Madigou

Les activités culturelles [...] devraient être évaluées. Il y a quelques prémices : nous avons développé une action avec le Louvre qui a fait l'objet d'une évaluation intéressante, mais il y a peu d'exemples en la matière. Les activités culturelles sont évaluées quantitativement, mais j'aimerais aussi qu'elles le soient d'une autre manière, et notamment au regard des effets qu'elles produisent sur l'insertion des sortants de prison. Ces actions culturelles doivent être aussi financées. Je suis persuadé que ces quinze dernières années, nous avons vécu l'âge d'or.

2. Humaines

Sylvie Manaud-Bénazeraf

Sur l'ensemble des publics dont nous avons la charge, entre un établissement de deux mille personnes détenues et un autre de cent, des questions de nombre et de territoire se posent. Pour nous qui avons la responsabilité de la prise en charge de ces personnes, il y a tout un pan de ce public que nous ne pouvons pas ignorer. La question de la programmation, des liens, rejoint la question des propositions que nous pouvons faire à ce public là.

Saïd M'Sa

Dans tous les ateliers qui sont menés, aux Baumettes ou à La Santé, nous ne sommes pas plus de huit personnes. On a parlé du regard des autres détenus, mais la vraie question est : « et les autres ? ». Moi, j'ai eu la chance de participer aux ateliers de Lieux Fictifs, de faire cette formation, mais les autres ? On ne peut pas mettre mille huit cent personnes dans les ateliers, donc que fait-on des autres ?

Patrick Madigou

On peut faire un constat de ce qu'est la prison, de ce qu'elle devrait être, mais à un moment, il faut également œuvrer pour qu'elle se modifie de l'intérieur. L'arrivée des acteurs culturels est un des éléments de ce changement. On parle souvent des personnels de surveillance, c'est vrai, les actions culturelles leur donnent du travail supplémentaire. C'est pour cela qu'il est très important de les associer à la programmation. C'est ce que nous avons essayé de faire avec le Musée du Louvre qui

intervient depuis quelques années à La Santé. Nous avons fait une formation spécifique pour ces personnels, et Le Louvre a permis qu'ils viennent visiter le Musée. Vous n'êtes pas non plus sans savoir que tout n'est pas blanc ou noir. Actuellement, il y a des personnes détenues qui ne vont pas en activité parce que d'autres personnes détenues ne veulent pas qu'elles y aillent. Ce sont tous ces univers là qu'il faut changer.

Jean-Marie Besset

Tout ce qu'on voit autour de nous est choquant. Effectivement, il y a des tensions envers certaines personnes détenues au regard des délits ou crimes qu'elles ont commis. Quand on fait du théâtre, comment composer avec l'ostracisme de certains ? C'est une société extrêmement troublante. [...] Patrick Madigou nous disait que certaines personnes détenues ne viennent pas, parce qu'elles ne le souhaitent pas. Et pourtant, en ce qui nous concerne, certaines personnes se sont inscrites à l'activité mais ne peuvent y assister. On peut se poser des questions.

Régis de Martrin-Donos

Ce qui m'intéressait, c'était de m'adresser à cette jeunesse. [...] très présente en prison. Le problème est que nous avons vingt places en atelier, mais sur l'année, seules cinq ou six personnes détenues se sont présentées. J'ai parfois conduit des ateliers avec deux personnes seulement. C'est très dur de faire du théâtre avec seulement deux personnes. [...]Le niveau intellectuel des personnes détenues pose aussi problème. Certaines personnes aimeraient malgré tout venir. Nous avons donné une représentation de Rue de Babylone de Jean-Marie Besset. Énormément de personnes étaient présentes et nous ont fait part de leur envie de venir à l'atelier. Au final, nous ne les avons jamais vues. Une est venue, mais elle n'a pu rester que deux ou trois séances, nous avouant devoir travailler la nuit. J'ai commencé ces ateliers avec beaucoup de motivation et de bonne volonté. Mais finalement, les personnes qui restent sont celles condamnées à de lourdes peines. Le bilan de la dernière séance est celle d'une démotivation générale. C'est frustrant pour nous, car nous y mettons beaucoup d'implication. C'est frustrant également pour les jeunes qui auraient eu envie de participer à cet atelier. Nous parlions de droit tout à l'heure, mais il se trouve que ces jeunes n'ont pas accès à nos ateliers, car ils nous avouent que les surveillants n'ouvrent pas les portes.

Anne Toussaint

Evidemment, la pratique artistique et culturelle n'est pas la préoccupation première de la prison et des surveillants. Le surveillant n'a pas pour priorité d'ouvrir une cellule pour que la personne détenue puisse assister à l'atelier, il y a les autres mouvements, les promenades. Nous nous inscrivons dans un fonctionnement global.

Sylvie Manaud-Bénazeraf

Je reviens sur la question de l'incertitude. Nous avons un public qui ne nous appartient pas, qui a des problématiques propres. Que ce soit en maisons d'arrêt ou en établissements pour peine, c'est un public contraint, qui est en prise avec son propre passage à l'acte, son propre environnement familial, sa propre histoire. Ces questions ne sont pas propres à la finalité du projet. C'est très compliqué, pour vous et pour nous.

Patrick Madigou

À la Maison d'arrêt de Paris La Santé, le turn-over est important. Tous les quatre mois, la population change. Je ne nie pas que les surveillants ne fassent pas toujours de gros efforts pour que les personnes détenues accèdent aux activités culturelles. Mais il faut reconnaître que c'est un public qui est très éloigné de tout cela. Il faut aller le chercher.

Jean-Marie Besset

Tout amène à penser que la population porte un regard de plus en plus réactionnaire sur les personnes qui sont en prison. Nous parlions tout à l'heure des collectivités territoriales, j'imagine que ce n'est pas très porteur pour un élu de se préoccuper de ce qui se passe en prison. [...] À Villeneuve les Maguelones, il y a malgré tout une collaboration très fructueuse.

Nicolas Frize

Je pense qu'il faut être attentif aux questions de politiques culturelles. Je travaille dans deux Maisons centrales, à Poissy et Saint-Maur. Nous avons fait venir Arthur H pour un concert, qui n'est quand même pas n'importe qui : sur deux cent quatre-vingt détenus, seulement huit sont descendus. Disons que c'est à peu près la même chose que dehors. Pour la diffusion j'entends, par pour Arthur H. Nous ratons la démocratie, et de fait nous ratons aussi la démocratisation. Cette politique culturelle, elle demande une permanence in situ, un travail continu, car sinon, rien ne se passe.

Ce qui nous arrive

1. Propos introductif

Jean-Pierre Daniel

Pour rebondir sur le titre du Colloque : « Quelles actions autour de la création artistique avec les personnes placées sous main de justice ? » peut-être commencer par faire un pas de côté autour de la création.

Je crois pouvoir vous dire que l'équipe qui vous invite n'a jamais développé d'actions « autour » de la création artistique, mais plutôt des actions « avec » ou mieux encore « de » création artistique. Inventer des situations pour qu'un public, c'est-à-dire des personnes à la fois seules et rassemblées, s'aventurent dans une expérience artistique, qu'il s'agisse de la rencontre d'une œuvre ou d'un geste de création, ou l'un et l'autre en même temps, indéfiniment tissés. « Être avec », être avec un public, pas pour « faire avec » et instrumentaliser l'autre, mais pour « être avec » et ouvrir ensemble le chemin, découvrir, s'étonner dans le même temps et le même lieu, partager. Au cœur de cette aventure, la certitude que l'expérience artistique est en chacun de nous, libre ou détenu, enfant ou adulte, une composante de notre désir de vivre, qu'elle est au fondement même de notre humanité, qu'elle construit notre rapport symbolique au monde et qu'elle est indispensable à notre être ensemble.

Il y a le studio où le film a été vécu. Le travail de Lieux Fictifs dans la prison des Baumettes se développe entre les murs de l'ancien quartier des condamnés à mort. Une enfilade de cellules de part et d'autre d'un couloir, devenu aujourd'hui un centre de ressources multimédia, et dans son prolongement les trois cours, en étoile, autour du regard panoptique du surveillant. Ce sont ces cours, qui sont aujourd'hui couvertes, où s'est aménagé l'espace de travail, de la préparation du jeu, des décors, du tournage, du montage, de la post-production, de la projection des réalisations entreprises. Un lieu a été créé, et je crois très fortement à ce geste comme indispensable à toute démarche d'action culturelle.

Permettez-moi de citer le grand scénographe Raymond Sarti qui, dans un texte cherchant à définir la notion de scénographie, disait : « la scénographie n'est pas une question d'espace mais de lieu. Une scénographie, un lieu ne se résument pas uniquement à une affaire esthétique, à une histoire de beau, mais d'un lieu sensible où des relations vont pouvoir naître, des questions vont pouvoir se poser, se déposer, être mises en lumière et peut-être trouver une réponse. Ici se trouve la singularité de la scénographie et sa richesse. Le sens engendre une forme et vice versa sous la forme d'une expérience vécue entre et entre. Un lieu aux résonances multiples, une métaphore ouverte. C'est un lieu qui va définir la place des uns et des autres ; de quel lieu parle-t-on, à quelle fin, de quelle place, qui, pourquoi, d'un lieu où la question juste sera justement posée ». C'est dans un tel lieu que s'est scénographié *Ce qui nous arrive*.

Dire enfin que ce film n'est pas un film d'atelier, ni un film sur un atelier, mais un film, une création, une œuvre, développé dans le vécu, au plus près de l'atelier. Caroline Caccavale vous propose à travers ce récit quasi chronologique de l'atelier mis en écriture et mis en jeu par Jeanne Poitevin et Maxime Carasso, toute son expérience quotidienne de vingt ans passés là, engagée dans ce lieu, à vivre quotidiennement toutes les aventures, à déposer sa sensibilité et sa pensée d'artiste.



Patrick Facchinetti, Jean-Pierre Daniel, Caroline Caccavale

2. Débat

Un participant dans la salle

Je voulais vous féliciter. Il y avait un petit garçon tout à l'heure avec nous, qui a dit « mais ce n'est pas des prisonniers » et, effectivement, tout au long du film, j'ai vu une expérience humaine avec des parcours, des rencontres et des gens qui s'ouvraient, qui parlaient de leur douleur, de leur joie et ça m'a beaucoup touché ; bravo, c'est vraiment incroyable ce que vous avez donné à voir, à partager.

La question que je me posais, quand je vois tous ces univers d'images, le soleil, Ounkeltoum, des images politiques, est-ce que c'est vous qui amenez ces images et les gens réagissent ensuite ou est-ce que vous vous mettiez à l'écoute des détenus et vous vous disiez, tiens, ça, ça va le faire réagir lui, ça c'est son bagage à lui ?

Maxime Carasso

C'est un choix de chacun, ce n'est pas nous qui avons choisi les images pour eux, c'est eux qui ont choisi et décidé sur quoi ils voulaient travailler et qu'est-ce qu'ils voulaient questionner.

Caroline Caccavale

Il y avait un partenaire important dans cette aventure, c'est l'Institut national de l'audiovisuel qui n'en était pas à son premier partenariat avec nous puisque Lieux Fictifs avait déjà produit un film avec Jean-Michel Perez qui a vraiment ouvert la voie autour de ce travail sur l'archive. L'INA nous a mis à disposition l'ensemble de son fond d'archives et ça a été d'une richesse incroyable.

Amener ces images à l'intérieur de la prison, c'est à la fois ramener tout une dimension historique, collective et aussi déclencher tout une dimension individuelle, personnelle. Cela a été fondateur du projet. Il n'y a pas que des images d'archives, parce que, bien sûr, les personnes détenues se sont progressivement émancipées de ça, chacun a dit « moi je veux encore d'autres images », qui n'étaient pas des images d'archives. Donc on est allé les tourner à l'extérieur et voir même, toi Saïd, qui a refusé, qui a dit ne pas vouloir d'images dehors mais des images de dedans. Donc tu es allé tourner les images dedans. C'était très fort ce qui s'est passé sur ces commandes d'images.

Parce que finalement, l'image qu'on ramenait n'était pas exactement l'image qu'ils avaient rêvé. Il y avait vraiment à la fois des conflits, mais aussi des discussions extrêmement riches autour de ce que chacun imaginait de cette image. Maintenant, tout ce que vous voyez comme images dans les scènes, ce sont eux qui les ont montées. C'est une partie qui n'est pas dans le film puisque le film se concentrait sur cet espace de jeu.

Parallèlement, ils travaillaient aussi dans un atelier où ils montaient ces images et constituaient ainsi ce qu'ils appelaient des bandes mémoires. Effectivement, quand ils rentraient dans cet espace de jeu, ils entraient dans un espace vide la plupart du temps et eux étaient vraiment très chargés de beaucoup de matières. Il y avait une bande mémoire qu'ils avaient constitué, des souvenirs, des textes et tout ce que Jeanne Poitevin et Maxime Carasso leur avaient transmis comme outils possibles : la voix, la respiration, la sensibilité, la fragilité, et c'est avec tout ça que les improvisations se construisaient.

Un participant dans la salle

Je voudrais juste revenir sur le regard de l'enfant, je trouve ça intéressant que l'enfant ait dit « on ne dirait pas des prisonniers » parce que c'est vraiment une problématique avec laquelle j'ai voulu réfléchir : la question du regard. Comment on se regarde mutuellement, comment on va construire un regard commun. Un des premiers exercices que l'on a fait est de se mettre face aux autres, d'essayer juste de lâcher tout et qu'ensuite les autres racontent une histoire de ce qu'ils voient, de ce qu'ils ressentent de ce corps, de cette personne au-delà du contexte. Est-ce que c'est possible après de sortir du contexte, de rêver d'autres choses, c'était un peu cet exercice là, ce déplacement du regard.

Un participant dans la salle

J'ai adoré ce long film. Et à propos de cette longueur, je me disais qu'il y avait deux films. Jusqu'à la première moitié, on sentait l'intensité du propos. J'ai regardé la seconde moitié du film d'une manière plus curieuse. Au trois-quarts du film, j'ai saturé totalement. Il y a beaucoup d'images intéressantes, peut-être qu'on aurait dû faire un entracte, respirer, repartir, parce que jusqu'à la fin il y a de très belles images ; elles sont tellement fortes qu'on ne peut plus les absorber.

Un intervenant

C'est intéressant parce c'est l'expérience que l'on a vécu. Nous avons aussi vécu des moments de saturation, des moments où, effectivement, on ne pouvait plus percevoir, ni recevoir. C'est une expérience à mener, ce temps au temps aussi est intéressant, c'est laborieux, ce n'est pas un travail facile. C'est aussi une expérience de contraintes, de refus, de distance. De mener cette expérience, c'est aussi un partage.

Caroline Caccavale

Le film au départ, je l'avais pensé en deux parties avec, effectivement, un entracte, il a été pensé comme ça au montage. Je me suis longtemps interrogée sur ça, je pense que ce n'est pas facile de consacrer deux heures, de faire cet exercice-là, de prendre ce temps-là, puis ressortir, ré-entrer. A un moment donné, j'ai décidé de trancher et de dire, bon, peut-être qu'il est un tout petit peu trop long, mais en tout cas, pas beaucoup bien long, parce qu'il participe aussi dans sa longueur, dans sa répétition, dans sa progression, de quelque chose que nous vivons en tant que spectateur. J'ai donc fait ce pari, mais c'est vrai que j'en ai peur quelquefois de ce pari parce que ce n'est pas si simple mais j'ai décidé de l'assumer.

Jeanne Poitevin

Le projet de film n'était pas un projet de témoignage de ce qui se passe en prison mais bien un projet artistique collectif à partir de la prison. Et la prison, c'est d'abord du temps, c'est d'abord un temps infini, les garçons peuvent en parler bien évidemment beaucoup mieux que moi et un temps qui n'est pas palpable comme à l'extérieur. Je crois que Caroline a eu raison par rapport à cette notion de temps. Je crois que c'est intéressant pour vous, spectateurs, et même pour nous, artistes partenaires, de se poser la question de comment on cherche une écriture, parce que c'est quand même ça le projet, de chercher une écriture à partir de ce que chacun amène, qui parte de cet endroit et qui n'oublie jamais la prison.

Anne Toussaint

Ce que je trouve vraiment très intéressant, c'est le trajet que le film nous propose dans sa durée,

certaines, c'est du temps, mais ça nous permet aussi de partir d'un point de départ qui est effectivement la question du regard. Le regard, on pourrait le prendre au premier degré, c'est-à-dire simplement regarder, voir, puis, petit à petit, par la durée du film, ce regard devient un corps. Et je trouve que c'est une dimension extrêmement importante dans la question du cinéma. Certes, le cinéma, c'est de l'image, c'est du temps, de l'espace, mais il ne faut jamais oublier la question du corps. On a été des corps spectateurs, on a éprouvé des choses, on a ressenti des choses, cette notion du regard qui nous ait montré au début du film, le film montre ça. Il y a cette première séquence où on explique ce que c'est que le regard parce qu'on ne peut pas le ressentir en tant que spectateur à ce moment-là. Le trajet du film, c'est vraiment ça, c'est comment on éprouve les choses, comment on les ressent, à la fois un état du monde, un état de chacun de vous qui avez travaillé sur ce film, et nous met dans un sacré état. Moi, j'ai pleuré, j'ai ri, voilà, je me suis ennuyée, j'ai regardé l'heure, je trouve que des fois ça tombe, mais c'est du temps et c'est des états, des fois on s'ennuie et c'est très bien de s'ennuyer.

Un participant dans la salle

J'avais une question sur le devenir de ce film, est-ce que vous comptez le diffuser en dehors ? Est-ce que vous disposez des droits ?

Caroline Caccavale

Le film dispose d'autorisations de diffusions à l'extérieur. Les personnes détenues qui ont participé sont co-auteurs sur ce film, nous avons contractualisé ensemble des contrats de co-auteurs. Par ailleurs, on a signé des conventions de droit à l'image pour une autorisation de diffusion de leur image à l'extérieur, autorisation sur laquelle ils peuvent bien sûr revenir dessus à tout moment. C'est un point important dans l'accord passé avec les uns et les autres. C'est-à-dire que juridiquement, c'est un film qui peut tout à fait trouver un chemin, une vie, une diffusion à l'extérieur. Evidemment, ce n'est pas un film qui va passer à la télévision, ni par rapport à sa durée, ni du reste pour ce qu'il propose.

Un participant dans la salle

Ma question s'adresse à Maxime Carasso et Jeanne Poitevin. Avez-vous eu le sentiment d'être des artistes en résidence ? Je vous demande cela car je pense que c'est une vraie richesse et une vraie piste à expérimenter pour nos établissements que d'avoir cette possibilité à l'intérieur de nos détentions.

Maxime Carasso

Si tout ce travail a pu exister, c'est qu'il y a un cadre très construit qui pré-existait. Je n'aurais pas pu intervenir s'il n'y avait pas eu tout ce qui s'est construit autour et depuis longtemps. Donner cette liberté-là induit qu'il faille construire en amont quelque chose qui relève d'un cadre précis très structuré.

Une participante dans la salle

Pouvez nous expliquer comment les personnes détenues se sont retrouvées sur ce projet ? Qui a choisi qui ? Comment est-ce que vous avez présenté le projet ? Est-ce que vous avez limité le groupe à huit ?

Caroline Caccavale

On fait une information générale au sein de la détention sur le démarrage du projet ou sur un projet en cours. Parce que sur deux ans, il y a des gens qui sont sortis, des gens qui sont restés quatre, cinq, huit mois et d'autres pratiquement l'intégralité du projet. C'est important, parce que, soit on se dit : on ne peut rien faire, comme personne ne va rester le même temps, soit on utilise cette contrainte et on ne la subit pas. De ce fait, on construit des écritures qui permettent aux gens de rentrer, de sortir, de construire un chemin, de laisser un bout de cette chose-là, de transmettre à l'autre qui continue. C'est une écriture à laquelle je n'aurais jamais pensé ; c'est ce lieu qui m'a imposé de penser une écriture qui permette aussi ces choses-là.



Programmation artistique

1. Oeuvres intégrales

« Ce qui nous arrive »

Film documentaire, 2011, 124'

Image et réalisation : Caroline Caccavale

Montage : Catherine Poitevin, assistée de Agata Lopko.

Mise en écriture et en jeu : Jeanne Poitevin et Maxime Carasso

Textes originaux et interprétation : Philippe P, Saïd I, Farouk A, Saïd M, François M, Sergueï B, Kamel B, Dimitri G, Réda A, Gérardo O, Dahalani M et Djamal M.

Atelier sur l'archive : Clément Dorival / Atelier Caméra poing : Joseph Césarini

Son : Blaise Bouayi / Montage son : Agata Lopko / Lumière : Joseph Césarini

Mixage : Pierre Armand / Etalonnage : Julien Daniel



Production Lieux Fictifs / INA / Cie Alzhar. Avec la participation de la Région PACA et la Ville de Marseille.

Dans le cadre des ateliers de formation et de création visuelles et sonores du Centre Pénitentiaire de Marseille, soutenus par la DISP PACA-Corse, le Fonds Social Européen, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Région PACA, le CUCS de Marseille, la DRAC PACA et Passeurs d'images.

Dans un « studio de cinéma » créé au Centre pénitentiaire de Marseille, un décor est aménagé tel une boîte noire. Les parois transformées en écran projettent des images d'archives, de la prison et de l'extérieur. Une ouverture sur un autre monde donnant à onze détenus la possibilité d'une échappatoire. Pendant deux ans, ils s'approprient cet espace de jeu et de projection avec la complicité d'artistes, comédien, metteur en scène et cinéaste. Les images, les textes, les musiques, leurs corps, leurs voix deviennent autant de matériaux qui permettent à ces hommes détenus de se libérer de l'immobilité de la prison. Retrouver l'origine de l'espoir, du désir et de l'utopie... Ce film est l'expérience de ce mouvement.



Installation *In situ* et débat avec le public en présence des réalisateurs Anne Toussaint et Kamel Regaya.



« In situ »

Dispositif documentaire, 2010

Réalisations : Anne Toussaint, Kamel Regaya

Production : Les Yeux de l'Ouïe

Avec : Noria Abdelkader, Christophe About, Yaser Al Hanouty, Guillaume Beutier, Djamel Bougchiche, Marc Ferroussia, Laurence Fournier, Didier Hubert, Mireille Jouve, Messaoud, Mohamed, Thomas Moschion, Nizar, Omar, Ludovic Romand, Djibril Sakho, Thameur, Ulrich, Christophe Vande-Walle.

En collaboration avec le SPIP et la Direction de la Maison d'arrêt Paris-La-Santé.

Avec l'aimable autorisation des éditions Actes Sud. Nouvelle publiée dans « À la colonie disciplinaire et autres récits » dans la traduction de Catherine Billmann et Jacques Cellard. (c) Actes Sud 1998 pour la traduction française.

Cinq séquences réalisées à partir d'une expérience de création avec des personnels de surveillance et des détenus à la Maison d'arrêt de Paris-La-Santé, d'après la nouvelle de Kafka *Devant la Loi*. *Devant la Loi* se tient un Garde. Un homme arrive et préfère attendre des journées et des années jusqu'à l'obtention de la permission d'entrer, sans savoir que l'entrée n'était destinée qu'à lui.

Une interrogation sur la mécanique de l'enfermement par-delà les statuts. Qui habite la prison ? Le surveillé ou le surveillant ? L'un tombe, se regarde, bascule de si proche, la cellule, à si loin, la cité ; l'autre ouvre, ferme, se met en face de son trouble. L'un ressasse dans sa cellule, l'autre se répète indéfiniment dans un bout de couloir.

« Les Expressions murales à emporter »

Création numérique, 2012

Réalisation : Fred Murie, Flavien Théry

Production : Bouillant / Espace nomade en Bretagne / Art numérique, multimédia et citoyenneté

En collaboration avec la Ligue de l'enseignement Ille-et-Vilaine, la DISP Rennes et avec le soutien de la DRAC Bretagne.

Dans le cadre de la manifestation Bouillants #4 sur la thématique Frontières, les femmes de la prison de Rennes ont été invitées à s'exprimer dans l'espace public en faisant surgir numériquement leurs poèmes par-delà les murs de la prison.

Au cours d'ateliers d'écriture à contraintes, elles ont produit des grilles de mots à combiner de façon aléatoire pour composer des textes courts. Les artistes ont ensuite conçu une application informatique pour générer ces poèmes au travers d'une structure hexagonale évoquant le plan de la prison.

L'interface a été projetée en gare de Rennes, reliant le centre-ville au centre pénitentiaire. La réception publique de leur création a fait l'objet d'une captation vidéo présentée au sein de la prison afin d'échanger sur le projet.

« Vide ton sac » de Saïd M'Sa »

Documentaire sonore, 2012, 30'

Réalisation : Saïd M'Sa / Montage : Cyril Navarro / Mixage : Virgile Abela

Production : Lieux Fictifs, Caroline Caccavale, Joseph Césarini

Avec le soutien du CUCS Marseille, de la DISP PACA Corse, du Conseil Régional PACA et le cofinancement de La Bourse Philippe Zoummeroff- Association Française de Criminologie.

Documentaire réalisé à partir de temps d'écriture, d'écoute et de parole sur les questions de liberté et d'enfermement.

Pendant un an, Saïd M'Sa a collecté des matériaux de réflexion collective lors d'ateliers d'écriture pour jeunes et adultes dans les Centres sociaux Les Musardises, Tivoli et à la Friche la Belle de Mai. Partant de l'idée que vider son sac signifiait partager son intimité, les participants ont écrit sur chaque objet sorti de leur sac. Une expression physique, intellectuelle et sensible amenant à une mise à distance de sa propre identité porteuse d'interrogations.

A ces matériaux se mêlent des sons et paroles enregistrés avec les familles de détenus du Centre d'Accueil des Baumettes.



2. Interludes

« Le temps de l'histoire »

Documentaire sonore - PJJ - EPM La Valentine, Marseille

Réalisation : Katia Kovacic

A l'occasion d'un atelier radiophonique mené en mars 2011 par l'association L'orage, des jeunes détenus de l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs ont réfléchi à leurs représentations du temps. En suivant la chronologie, ils soulignent les événements qui font sens pour eux : la roue, la révolution française, la guerre d'Algérie, la mort de Martin Luther king, l'élection d'Obama, etc. Et avec effusion se projettent dans un futur proche, après la sortie de prison, aux Comores ou aux Etats-Unis ou... plus lointain à la fin du temps! «S'il y a eu un début, il y aura une fin».

« Fort intérieur »

Film documentaire, 2011, 42' - Centre pénitentiaire de Rennes

Réalisation : Chris Pellerin

Les productions de l'Oeil sauvage.

Durant 18 mois, trois femmes en milieu carcéral se livrent à l'exercice de l'autoportrait dans la contrainte de l'interdiction de filmer leurs visages. Le temps de l'imaginaire se juxtapose à celui de l'enfermement. A la fois masquées et révélées, Louise, Titit et Enza se confrontent à leurs propres images et questionnent nos «prisons intérieures».

« C'est dans la boîte »

Film d'animation, 2011, 6' - Maison central de Saint Martin de Ré

Réalisation : Jean Rubak et Amélie Compain

Réalisé avec les personnes détenues de la Maison centrale de Saint Martin de Ré.

Production : Festival International du Film de La Rochelle.

Le festival produit des films à l'année. Il organise, avec le soutien de partenaires spécifiques, des résidences, des ateliers cinématographiques pour les enfants, les adultes et les publics éloignés des pratiques artistiques et culturelles (Centre pénitentiaires, hôpital...) à La Rochelle et tout autour...



« Paroles contre l'oubli »

Création musicale - coffret « Clairvaux hors les murs » - Clairvaux

Réalisation : Thierry Machuel

Choeur de chambre a capella, 2009, 21'26.

Réalisé avec les personnes détenues de la Maison centrale de Clairvaux.

François-René Duchâble, piano / Régis Pasquier, violon / Bruno Pasquier, alto / Roland Pidoux, violoncelle / Thierry Machuel, piano. Les cris de Paris - Geoffroy Jourdain, direction musicale.

Les premiers ateliers d'écriture destinés aux personnes détenues auxquels collabora le compositeur Thierry Machuel, en résidence à Clairvaux, furent initiés en 2008 par le festival «Ombres et lumières» et poursuivis en 2009. Cette année là, les moines de Cîteaux acceptèrent aussi d'écrire en réponse aux personnes détenues, restituant ainsi la double vocation de Clairvaux, abbaye et prison. L'ensemble des textes fut ainsi mis en musique au terme de nombreux échanges.

«Voix du dedans»

Documentaire sonore - Maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan

Réalisation : Jenny Saastamoinen

Voix du dedans donne à entendre la parole de personnes détenues.

Comment fabriquer, créer, rencontrer en prison ? Au bruit qui agit comme une violence en milieu carcéral, je préfère le son d'une personne, sa parole. Pas le bruit des clés.

A tous, au spectateur, à la femme, à l'ami, à ceux qui manquent, au compagnon de cellule, à soi, à l'institution, au juge, à celui qui est dehors, à celui qui est libre, aux hommes en général, à moi, à nous...

« Antiportraits, Clairvaux »

Film – Maison-centrale de Clairvaux

Réalisation : Marion Lachaise

Une œuvre réalisée dans le cadre d'un atelier mené avec des personnes détenues de la Maison centrale de Clairvaux.

Ce film a été réalisé à la Maison centrale de Clairvaux avec sept détenus condamnés à la réclusion criminelle. Le film est constitué de portraits qui, affranchis de la ressemblance au modèle, sont une alternative au portrait social naturaliste. Chacun dévoile ses moyens de survie dans l'univers carcéral par une description sensible de son environnement. Les paroles, inscrites dans la spirale du temps, prennent une portée philosophique.



« Traversées »

Court-métrage - Maison d'arrêt de Bordeaux - Gradignan

Réalisation : Elise Mériaux (association Tourné Monté Films)

Atelier « réalisation d'un court-métrage » (format entre 5 et 10 minutes) autour du thème des « traversées » au sein du quartier femmes de la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan lors d'une semaine de stage pendant l'été 2011.

Créé à partir d'idées de contenus visuels lors d'une séance de visionnage de courts-métrages sélectionnés. S'ensuit la phase de débat et de mise en commun des idées afin de construire la trame de réalisation cinématographique et les différentes scènes qui la compose. Puis nous approcherons le côté technique d'un tournage par l'expérimentation et la prise en main des outils de prises de vues et de son. Nous finirons par la construction de la bande-son qui accompagnera le court-métrage à partir de témoignages et écrits personnels, ainsi que d'enregistrements de sons variés.

« Tour de main »

Portraits - Centre pénitentiaire de St-Quentin-Fallavier



Réalisation / montage : Demis Herenger

Camera : Demis Herenger, Fabien Gandet

Composition sonore : Pali Meursault

Chargé de production : Fabien Gandet

Interprètes : David Marty, Alain Bertholet, Dominique Laidet

Soutien : Direction Interrégionale Rhône Alpes-Auvergne des Services Pénitentiaires, DRAC Rhône Alpes, Région Rhône Alpes, Conseil Général de l'Isère, Fondation M6



«Tour de main» est une série de 3 portraits. Le travail commence en février 2011 dans le centre pénitentiaire de Saint-Quentin Fallavier (Isère).

Il s'agit de filmer des personnes sans figurer le contexte de la détention ni de leur activité professionnelle. Chacune présente un savoir-faire dans ses gestes et son jargon. Dans le tempo de leur parole, dans l'attention qu'ils portent à leurs gestes, dans la précision et la technicité de leur langage, l'inquiétante étrangeté. Ces personnes sont seules et se détachent d'un arrière plan sombre ou noir : elles sont dans la nuit d'un souvenir. Le corps et la parole sont leur seule caution.

Morceaux de l'album « Fukushima 8.9 »
Mystik



3. Ateliers

Atelier Cinéma

Cet atelier a eu lieu dans les Ateliers de création et de formation visuelles et sonores du Centre Pénitentiaire de Marseille, avec 25 participants de l'extérieur et 7 personnes détenues. Conduit par Clément Dorival et Emmanuel Roy (Lieux Fictifs).

Atelier Cinéma

Conduit par Anne Toussaint (Les Yeux de l'Ouïe).

Atelier Théâtre

Conduit par Michelina Capato Sartore (E.s.t.i.a. Cooperativa sociale) et Thomas Louvat (TransFORMAS).

Atelier Danse

Conduit par Thierry Thieû Niang.

Atelier Chant

Conduit par Jeff Benignus (Le fil rouge Théâtre).

Atelier Arts de la piste

Conduit par Marot (Cité du Cirque et Compagnie Chien de cirque).

Atelier Arts plastiques

Conduit par Denis Brun et Elène Laurent (FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur).







Biographies

Géraldine Benichou

Metteuse en scène et responsable artistique de la compagnie Théâtre du Grabuge, fondée à Lyon en 1996. Après des études de philosophie, elle intègre en 2003 l'Unité Nomade de Formation à la Mise en scène du Conservatoire de Paris. Engagée dans une pratique théâtrale qu'elle revendique comme outil de transformation sociale, à travers des formes artistiques où se tissent textes mythologiques, témoignages contemporains, chant, musique, et vidéo, où se croisent artistes professionnels et habitants, elle explore un théâtre de création qui naît des rencontres avec les réalités sociétales.

Jeff Benignus

Musicien, compositeur, comédien. Il est cofondateur de la Manivelle, trio de théâtre musical, puis d'Hector Protector, compagnie de théâtre de rue musical, burlesque et déambulatoire. À partir de 2007, il prend en charge la partie action artistique de la compagnie Le Fil rouge théâtre dans le cadre de stages et formations autour des spectacles de la compagnie. Il anime un atelier de théâtre et de musique au Centre de détention d'Oermingen et des ateliers de musique avec des mineurs sous protection judiciaire à Douai et dans les établissements pénitentiaires de Draguignan, Strasbourg/Elsau, Colmar.

Jean-Marie Besset

Auteur et traducteur (de théâtre principalement), diplômé de sciences économiques (ESSEC, 1981) et d'études politiques (IEP de Paris, 1984), il partage de 1986 à 1998 son temps entre New York, où il écrit, et la France, où ses pièces sont jouées. En 1999-2000, il est, auprès de Laura Pels, Directeur délégué du Théâtre de l'Atelier. En 2001, il est élu au Conseil d'Administration de la SACD. Il fait partie du comité de lecture du Théâtre du Rond-Point depuis 2002.

Denis Brun

Plasticien, après ses études aux Beaux-Arts de Sète et de Nice, il étudie la musique électroacoustique au Conservatoire de Marseille. Il travaille aussi bien la peinture que la céramique, la musique et la vidéo. Depuis l'an 2000, il anime des ateliers vidéos avec l'association Vidéochroniques, le FRAC, le centre d'art contemporain d'Istres, ou le centre d'art 3bisf (hôpital psychiatrique Montperrin Aix-en-Provence). Il a mené un atelier avec les participantes de la Cyber Base du Centre Pénitentiaire des Femmes de Marseille et à la Maison d'Arrêt des Hommes des Baumettes.

Caroline Caccavale

Auteure, réalisatrice, productrice. Diplômée de l'école des Beaux-Arts de Marseille, elle réalise notamment l'installation vidéo « Répétition » (1988). De 1989 à 1991, collabore à la réalisation du documentaire *De jour comme de nuit* de Renaud Victor. Elle initie différentes expériences sur l'image en prison comme la création du canal de télévision interne « Télé Vidéo Baumettes » et d'un lieu culturel permanent « Les Ateliers de formation et de création visuelles et sonores » au Centre pénitentiaire de Marseille. Elle crée en 1994 Lieux Fictifs : « Laboratoire de Recherche Cinématographique ». Produit des expériences cinématographiques, dont *9m2 pour deux*, des films documentaires et des créations partagées. Elle produit le projet européen dont elle est à l'origine « Frontières, dedans-dehors » avec Marseille- Provence 2013.

Michelina Capato Sartore

Auteure, metteuse en scène et comédienne. Au sein du Centre de détention de Milan Bollate, elle crée l'association et la coopérative sociale e.s.t.i.a. et le projet de résidence théâtrale « Être ». Elle initie et coordonne le projet de recherche européen sur le théâtre en prison « Teatrodentro ». Elle réalise plusieurs spectacles diffusés principalement dans des théâtres en Italie et au théâtre permanent Teatro in-Stabile (Centre de Détention de Milan Bollate) qu'elle a créé, ouvert au grand public pour des soirées de représentation tout au long de l'année. Elle dirige des ateliers d'expression artistique et théâtrale et des formations en technique théâtrale.

Maxime Carasso

Comédien, danseur et performeur avec des metteurs en scène et artistes comme Jeanne Poitevin ou José Maria Alvez. Il effectue plusieurs stages avec Jean-Claude Fall, Serge Tranvouez et Armand Gatti. Il met en scène des spectacles jeune public comme « Le lion à grande gueule ». Depuis 2009, participe avec Jeanne Poitevin à la recherche sur « Le premier homme » d'Albert Camus. Il travaille sur le mouvement, la perception, la résonance corporelle et émotionnelle des mots. Dans ce contexte, il a dirigé des ateliers des publics jeunes et adultes. Comédien au cinéma, dans des films de Karim Goury ou Patrice de Caro – ou à la télévision dans des séries comme « Plus belle la vie ».

Jean-Pierre Daniel

Après des études supérieures à l'IDHEC (1960/1962), il obtient un diplôme d'opérateur de prise de vue. Cinéaste, il réalise essentiellement des documentaires à finalité pédagogique. Il a été, à Marseille, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse "cinéma" du ministère de la Jeunesse et des Sports de 1965 à 2004. Il travailla cinq ans au Centre Méditerranéen de Création Cinématographique (CMCC). Il a été responsable des relations avec les jeunes réalisateurs de la région et de la recherche technique. Après avoir réalisé l'étude de faisabilité et le cahier des charges du projet de reconstruction et d'équipement de l'Alhambra Cinémarseille (1986 - 1990), il le dirige jusqu'en septembre 2010.

Clément Dorival

Auteur, réalisateur, ses études de philosophie et d'anthropologie le mènent jusqu'au DESS de Réalisation de Film Documentaire de l'Université de Strasbourg. Il développe une démarche au croisement du cinéma et de la recherche. En 2003, il rejoint Lieux Fictifs, et intervient au sein des « Ateliers de formation et de création visuelles et sonores » au Centre pénitentiaire de Marseille. Il participe à différents longs-métrages (comme assistant-réalisateur de *9m2 pour deux*. En 2010, il réalise son premier film documentaire *Les yeux fermés* avec Christophe Pons. Depuis 2009, dans le cadre du projet européen « Frontières, dedans-dehors », il coordonne le projet « Les spectateurs, Des images en mémoire, des images en miroir ».

Patrick Facchinetti

Titulaire d'une Maîtrise d'Histoire Contemporaine (Paris I – La Sorbonne) et d'un DESS de « Stratégies du développement culturel » (Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse). Pendant six ans, il est coordinateur d'actions culturelles et artistiques au profit de publics prioritaires à la Fédération interrégionale du livre et de la lecture. Dans ce cadre, il élabore notamment des outils pratiques et méthodologiques et organise des temps d'échanges professionnels. Il assure aussi la direction éditoriale de guides comme le Guide pratique des actions culturelles en milieu pénitentiaire. En 2007, il fonde Résonance culture (anciennement Cultures, publics et territoires).

Flavien Théry

La pratique de Flavien Théry s'articule autour de l'utilisation de la lumière comme médium de l'oeuvre. Onde et particule, immatérielle et matérielle, la lumière qui habite ses oeuvres témoigne d'une présence qui nous relie pourtant à l'ailleurs, aux possibles en germe dans l'instant.

Nicolas Frize

Compositeur. A écrit plus de 120 oeuvres musicales symphoniques faisant l'objet de commandes ou de projets personnels. Elles sont l'aboutissement de longues recherches impliquant l'usage ou l'histoire des lieux, des populations, amateurs et professionnels associés, des objets ou matériaux inattendus. Il a contribué à des recherches sur l'Environnement sonore urbain, réalisé des études, colloques pour les ministères de l'Environnement, de l'Équipement et de l'Éducation Nationale. Il dirige une structure culturelle associative « Les Musiques de la Boulangère », créée en 1975. Dans ce cadre, il a conçu et conduit des réalisations importantes en relation avec diverses institutions (pénitentiaires, scolaires...).

Philippe Henry

Il a été Maître de conférences au département Théâtre de l'Université Paris 8 - Saint-Denis. Ses recherches continuent à porter sur la sociologie économique des organisations théâtrales les plus modestes. Il travaille actuellement sur la spécificité de l'économie des biens singuliers dans le domaine artistique, sur la question du renouvellement du partenariat entre instances publiques et organisations privées et plus spécifiquement sur les démarches artistiques partagées.

Elène Laurent

Chargée de médiation et de l'accueil des publics au Fond Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille. Elle est référente du partenariat avec les services pénitentiaires de la Région.

Thomas Louvat

Après avoir obtenu une Licence en Théâtre à l'Université de Paris-Sorbonne Nouvelle en 1995, il dirige le groupe Teatr Mozkai jusqu'à 2003 et développe des projets comme acteur ou directeur avec des

groupes théâtraux. Il entreprend un travail de recherche sur l'utilisation du théâtre dans des contextes sociaux extrêmes et dispense des formations avec des publics prioritaires. En 2004, il entame la réalisation du projet Teatrodentro à Barcelone, pour la formation de la population incarcérée et des agents du système pénitentiaire. À partir de 2005, il est coordinateur du projet TeatroDentro-Barcelone et expert pour le programme de cohésion sociale en Amérique Latine EUROsocial sur l'éducation non formelle et l'éducation artistique dans des contextes d'enfermement.

Patrick Madigou

Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (2005), du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (1999-2005), Chef de projet « création du S.P.I.P du Val de Marne » (1998-1999), Directeur du Comité de Probation et d'Assistance aux libérés de Créteil (1991-1998), Chef de service CPAL (comité de probation et d'assistance aux libérés) de Créteil (1990-1991). Président de l'Organisation Européenne de la Probation (CEP) (2007-2010), Auditeur de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure (INHES ex IHESI) 1997/1998, Membre du Conseil d'Administration de l'Association «Joly».

Sylvie Manaud-Benazeraf

Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires. Après des études à l'école Nationale de l'administration pénitentiaire (1987-88), elle assure plusieurs postes de direction comme chef d'établissement du Centre pénitentiaire des femmes de Rennes (1998 -2004) ou de la Maison d'arrêt de Paris-la-Santé (depuis 2007). Elle participe à des partenariats culturels marquants comme ceux avec Nicolas Frize, le Théâtre national de Bretagne, l'Institut national de l'audiovisuel ou la Convention culturelle. Avec le musée du Louvre, le SPIP et la Maison d'arrêt de Paris-la-Santé, elle participe à la création d'une médiathèque au sein de l'établissement, inaugurée par Robert Badinter.

Marot

Autodidacte pendant 10 ans dans la rue, il souhaite se perfectionner et intégrer le monde des gens du voyage. Il rentre à l'École de cirque de Montréal. Pendant 5 ans, il est à la fois étudiant et enseignant. Il tourne avec des compagnies internationales : Cirque du Tonnerre, Dynamo Theatro, les productions du

Cirque du Soleil. Il devient co-fondateur de la compagnie Pocheros et du spectacle « Cirque d'images ». Il crée de nombreux spectacles comme « Bambouserie duo » avec Regi ou Bred Circus and Roses. En 2008, il intègre la Cité du Cirque Marcel Marceau en qualité de directeur pédagogique et artistique.

Saïd M'SA

Écriture et collaboration sur plusieurs projets musicaux, dont le label marseillais Treizième Art et la compilation de rap / RnB « Nord et Sud » avec les artistes Akenaton, Shuri'ken, La Fouine, etc. Participe à différentes expériences artistiques produites par Lieux Fictifs : interprétation et dialogue sur le film *Ce qui nous arrive* de Caroline Caccavale, co-auteur d'un des courts métrages de la série « Vidéo-lettres » sous la direction de Clément Dorival. Depuis 2010, il conduit différents ateliers d'écriture avec des groupes de jeunes et adultes à Marseille et La Ciotat. Il a réalisé le documentaire sonore *Vide ton sac !* et travaille avec l'association Culture théâtre et société dans le quartier de la Buisserine à l'organisation du festival « De la balle au ballon, deux jours contre la violence dans les quartiers ».

Fred Murie

Le travail de Fred Murie tend à faire converger des réalités parallèles pour développer une écriture visuelle suscitant une émotion originale et un regard poétique sur le monde des technologies.

Mystik (Ghislain Loussingui-Diabaka)

Auteur, compositeur, interprète. Il participe à des projets majeurs comme la compilation « Première classe » ou l'album « Racines » du collectif Bisso na Bisso récompensé à plusieurs reprises. Il réalise en 2000 son premier album solo, « Le chant de l'exilé ». En 2002, il monte son propre label « Meldek Music » autour duquel il anime différents ateliers entre Dakar, Paris, Marseille, Mayotte et la Pologne. En 2009, il rencontre Lieux Fictifs et la Cie Alzhar autour de l'œuvre de Bernard-Marie Koltès *Dans la solitude des champs de coton* et du Premier Homme d'Albert Camus. Cette dernière lui inspire le titre « Solidaire solitaire », qui paraît en 2012 dans son troisième album Fukushima. Il intègre par la suite la Cie Alzhar en qualité d'animateur d'ateliers d'écriture et d'improvisations théâtrales. Il est aussi diplômé en animation d'atelier d'écriture (Université Saint Charles, Marseille).

Frédéric Ortiz

Auteur, metteur en scène, acteur et formateur. Après des études théâtrales et littéraires à l'Université de Provence, il crée en 1983 le Théâtre Off de Marseille et met en scène Musset, Zola, Kafka, etc. Il sera chargé de cours à l'Université de Provence en secteur Théâtre (IFCA, dirigé par Pierre Voltz). Parallèlement, il dirige des spectacles « hors-normes » accueillis au Théâtre National de Marseille avec des comédiens issus d'ateliers théâtre en hôpitaux psychiatriques. Depuis 2008, il est missionné au Théâtre national de Marseille, La Criée. De 2005 à 2008, il met en scène « des spectacles issus d'ateliers d'écritures urgentes dirigés par Anne-Marie Ortiz au Centre Pénitentiaire de Marseille et à l'EPM-La Valentine. Depuis septembre 2010, il est Directeur du 4ème mur-EPM.

Jeanne Poitevin

Auteure, metteuse en scène. Effectue plusieurs stages marquants avec les metteurs en scène (Ariane Mnouchkine, Niels Arestrup, Shimé Shigéyama, etc). Dirige depuis 1993 La Cie Alzhar, théâtre-laboratoire implantée à Marseille, qui développe une recherche dans l'art de l'acteur comme révélateur de l'Histoire portée par chacun. Poursuit en 2011 une recherche pluridisciplinaire pour la mise en scène du *Premier Homme* d'Albert Camus. A conduit en 2009-2010 la direction d'acteurs pour *Dans la solitude des champs de coton*, texte de Bernard-Marie Koltès. Dirige plusieurs groupes de recherche. Auteure de plusieurs textes de théâtre qu'elle a mis en scène comme *Tout ce qui est terrible*.

Kamel Regaya

Cinéaste, enseignant, chercheur, Kamel Regaya participe aux activités de la fédération tunisienne des cinéastes amateurs de 1971 à 1978. En 1979, il quitte la Tunisie et obtient un Doctorat en cinéma et audiovisuel. Parallèlement à ses activités d'écriture et de réalisation, il enseigne à l'université l'esthétique et la théorie du cinéma. Il réalise les documentaires *À la limite... traces* (2009) cosigné avec Anne Toussaint et Régina de Almeida, sélectionné au festival Paris-Berlin-Madrid. En 2005, il rejoint l'association Les Yeux de l'Ouïe. En 2010, il s'engage avec Anne Toussaint dans une nouvelle expérimentation d'écriture cinématographique qui aboutit à un film sélectionné au FID Marseille et au festival du film ethnographique.

Remerciements

Emmanuel Roy

Monteur et réalisateur de documentaires. Après un DESS de réalisation documentaire à l'Université de Poitiers en 1999, il est co-responsable technique aux Ateliers Varan à Paris en 2000-2001. Il travaille depuis comme monteur de films documentaires avec une touche d'art-vidéo. En 2006, il réalise *Histoires d'oeufs*, sélectionné dans plusieurs festivals. Il participe avec Clément Dorival aux ateliers de créations partagées avec des personnes détenues au Centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille. Il participe au projet « Frontières, dedans-dehors » depuis septembre 2010.

Thierry Thieû Niang

Danseur et chorégraphe. Artiste en résidence au CDN Drôme-Ardèche. Il est intervenu dans le cadre des Ateliers de formation et de création audiovisuelle au Centre Pénitentiaire de Marseille.

Anne Toussaint

Auteure, réalisatrice, enseignante à l'école des Beaux Arts d'Épinal. Après une première expérience de travail au centre de ressources audiovisuelles de la Maison d'arrêt de Metz (1990-98), elle fonde en 1996 l'association Les Yeux de l'Ouïe, réseau de création et de diffusion sonore et visuelle. En 1998, elle mène des ateliers cinématographiques à la Maison d'arrêt Paris-La-Santé. Elle initie « Espace Public » le canal interne de la Maison d'arrêt et crée l'atelier de programmation et de création « En quête d'autres regards ». Elle réalise plusieurs films comme *In situ* (2009) avec Kamel Regaya. Avec le collectif Les Yeux de l'Ouïe, elle développe une recherche sur les modes de diffusion télévisuelle.

Lieux Fictifs et Resonance culture ont réuni les professionnels suivants afin d'élaborer le programme de ce colloque, qu'ils en soient ici particulièrement remerciés :

Emma Bockor – ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale de la création artistique)

Isabelle Dufour-Ferry – ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général)

Nathalie Faure – ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire)

Pierre Gadoin & Florence Gagneux – ministère de la Justice (Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Bouches du Rhône)

Sylvain Kouao – ministère de la Justice (Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est)

Annie Peghon – ministère de la Justice (Direction interrégionale des services pénitentiaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse)

Laurence Pascot – ministère de la Justice (Centre pénitentiaire de Marseille)

Frédéric Bruschi & Olivier Vilès – Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Patricia Value-Lynch – ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Production



Coproduction



Soutien



Partenariat



Partenariat média



Mécénat d'entreprise

